



RAPPORT **FINANCIER 2021**

SOMMAIRE





1

RAPPORT DE GESTION

4



2

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

20



3

ÉTATS FINANCIERS
SOCIAUX

85



4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

104



5

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

113



Rapport sur les comptes consolidés et les comptes de la société





1. 2021, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE ACTIVITÉ TRÈS DYNAMIQUE

L'année 2021 a été marquée pour les Assurances de personnes par une activité très dynamique, notamment en Epargne : la collecte a retrouvé un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire et s'inscrit en forte progression (+39 %) par rapport à l'année 2020 pénalisée par les épisodes de confinement.

Deux nouvelles offres ont été lancées en 2021 dans les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire : l'Assurance vie a été enrichie en juin d'une offre de services autour de la gestion déléguée d'entrée de gamme et d'un renforcement de la thématique de l'offre financière ; la tarification a également été adaptée au contexte de taux bas. En Assurance des emprunteurs, un nouveau contrat groupe a été déployé entre juin et octobre, et bénéficie d'un parcours de vente simplifié et d'une qualité de couverture renforcée.

Les mesures d'adaptation à l'environnement de taux bas engagées depuis plusieurs années par BPCE Vie ont permis de maintenir en 2021 un niveau de solvabilité et de rentabilité satisfaisant : la persistance de cet environnement a ainsi conduit à poursuivre la baisse des taux de revalorisation, à renforcer la provision pour participation aux excédents, à continuer de maîtriser les charges et rendra nécessaire la revue du modèle d'affaires de l'Assurance vie afin d'en assurer la pérennité.

L'ambition de créer un modèle opérationnel unique d'Assurance non vie pour les clients particuliers et professionnels du groupe s'est concrétisée avec le déploiement réussi du programme #INNOVE2020 dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

Avec la pleine exploitation du potentiel du groupe BPCE, l'accélération des ventes attendue s'est confirmée en 2021. Les produits cœur de gamme enregistrent ainsi une croissance des ventes à deux chiffres. Le nouveau modèle d'expérience client permet de conserver un haut niveau de qualité de service et de gagner en compétitivité grâce au nouveau système de gestion des sinistres, à des parcours client repensés et améliorés, ainsi qu'à une relation client agile et digitale renforcée.

La sinistralité a toutefois été impactée en 2021 par la tension observée sur le marché des coûts de réparation en Auto et Multirisque Habitation (MRH), la dégradation de la garantie Dégâts des eaux en lien avec les événements climatiques et l'aggravation de la sinistralité Sécheresse sur les exercices courant et antérieurs.

Le nouveau plan stratégique du Groupe initié en 2021 a pour ambition de tirer tout le potentiel de création de valeur de la nouvelle plateforme Natixis Assurances non vie pour les clients et le réseau du Groupe BPCE.

2. UN CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL EN FORTE CROISSANCE

L'année 2021 a été marquée par une activité commerciale très dynamique dans les deux métiers.

Avec 11,2 Md€ de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie enregistre un net rebond (+37 %) par rapport à 2020. La collecte retrouve ainsi un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire : +11 % par rapport à 2019. Les primes en unités de compte (UC) progressent de 49 % et s'établissent à 4,3 Md€ ; elles représentent 38,4 % de la collecte brute totale, taux en hausse de 3,1 points par rapport à 2020 et proche de celui du marché à fin décembre. La collecte brute sur le fonds en euros est en hausse de 31 % pour s'établir à 6,9 Md€.

À 1,2 Md€, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) progressent à un rythme soutenu (+15 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 11 %, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Epargne (+19 %) qui représente 42 % de l'activité. Les cotisations d'Assurance des emprunteurs sont en hausse de 17 % grâce au

dynamisme commercial des réseaux et à l'évolution de la quote-part de coassurance des affaires nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2020 (passage de 34 % à 50 %).

En Assurance non vie, le portefeuille atteint 6,8 millions de contrats, en augmentation de 6 %, porté par la dynamique des ventes dans les deux réseaux, tant sur le marché des particuliers que sur celui des professionnels.

Les ventes brutes, en progression de 15 %, confirment un « changement de braquet » du fait du déploiement réussi des nouvelles offres Auto et Multirisque Habitation (MRH).

À 1,8 Md€, les primes acquises progressent de 8 % avec une forte croissance de l'activité tant pour le réseau Banque Populaire (+12 %) que Caisse d'Epargne (+6 %). La progression est portée par le cœur de gamme avec +11 % en Auto, +10 % en MRH et +7 % sur la Garantie des accidents de la vie (GAV), en phase avec la croissance du portefeuille et les évolutions tarifaires.



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

2.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES — FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires (en M€)	2020	2021	Variation
Total Épargne	8 132	11 292	+ 38,9 %
Prévoyance individuelle	268	298	+ 11,5 %
Assurance des emprunteurs	785	915	+ 16,5 %
Total Prévoyance	1 053	1 214	+ 15,2 %
Total Assurances de personnes	9 185	12 506	+ 36,2 %

Assurance vie — Épargne

France

En l'absence d'une offre d'épargne concurrente en termes de fiscalité et de couple rendement-risque (pour les supports en euros), la collecte globale du secteur de l'assurance vie française a enregistré une hausse de 30 % en 2021 par rapport à 2020 qui a été marquée par la pandémie de Covid-19, pour atteindre 151 Md€ (2020 : 116 Md€). Ainsi, même si au fil des années la rémunération des livrets réglementés (PEL, Livret A, LDD, etc.) s'est dégradée pour atteindre son plus bas niveau historique, la concurrence du Livret A et du LDD reste forte puisque la collecte nette sur ces deux livrets a atteint, en 2021, 19 Md€. Malgré le taux historiquement bas à 0,5 % depuis février 2020, ces livrets sont restés attractifs du fait de leur liquidité, des garanties et de la fiscalité associées.

Les prestations servies augmentent de 7 % (127 Md€). L'encours des contrats d'assurance vie du marché augmente quant à lui de 4 % (1 876 Md€).

Dans un contexte de rendement décroissant des fonds euros (comme en 2020), la collecte investie sur les supports en unités de compte (UC) connaît une forte hausse (+44 %) avec 58 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché. La part investie sur ces supports représente 39 % (+3,9 points par rapport à 2020).

Dans ce contexte, les primes collectées par Natixis Assurances en France sont en hausse de 37 % pour atteindre 10,5 Md€ (affaires directes).

Cette croissance à deux chiffres s'explique par :

- une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19 avec la fermeture des agences pendant plusieurs mois au 1^{er} semestre ;
- une bonne dynamique sur toutes les activités.

Le chiffre d'affaires dans les Caisses d'Épargne s'établit à 6 594 M€ (+38 % vs. 2020) avec plus d'un million de polices en portefeuille. Depuis début 2021, les produits Caisses d'Épargne sont également distribués par Natixis Life (28 M€). 85 % du chiffre d'affaires est réalisé sur le segment « haut de gamme » principalement avec les produits Millevie Premium et Infinie.

Le chiffre d'affaires dans les Banques Populaires s'établit à 4 147 M€ (+37 % vs. 2020). Le chiffre d'affaires des contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la gestion de patrimoine s'établit à 2 257 M€ (+40 %) grâce au produit Quintessa lancé en 2015 qui représente 94 % du chiffre d'affaires de ce segment, avec un taux d'UC en hausse de 3 points à 41 %. Dans le même temps, la collecte des multi-supports à destination du segment grand public enregistre une hausse de 43 % à 1 332 M€, avec une forte croissance du produit Horizéo à 502 M€, dont le taux d'UC est en hausse de 4 points à 35 %.

Les cotisations acquises à Solution Perp, offre Perp pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, représentent 38 M€, en baisse de 27 % par rapport à 2020.

Les cotisations acquises au contrat PERi pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne sont en très forte croissance (+178 M€). Elles représentent 286 M€, après leur lancement en septembre 2020.

Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est en hausse de 43 % par rapport à 2020 :

- hausse de 51 % de la collecte investie sur les fonds euros ;
- hausse de 38 % du chiffre d'affaires UC, avec une quote-part de 58 % de la collecte totale.

Sur ces deux pays, la collecte totale 2021 atteint 11 170 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 38,4 % sur des supports UC (35,4 % en 2020). La collecte en UC augmente de 49 % à 4 293 M€.

Y compris acceptation CNP de 10 % du portefeuille Caisse d'Épargne, le chiffre d'affaires Épargne s'établit à 11 437 M€ dont 38,2 % de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet de la qualité de bancassureur de l'entité, la collecte 2021 (affaires directes) a été réalisée à 96 % dans les réseaux bancaires du groupe BPCE. La part des apporteurs externes est restée stable par rapport à 2020 : collecte de 430 M€ représentant 4 % des primes d'assurance vie Épargne affaires directes.

Évolution des encours UC/euros et prestations nettes

La charge de prestations s'établit à 4,5 Md€ (affaires directes), en très légère baisse de 0,1 % par rapport à 2020. Le taux de prestations rapporté à l'encours d'ouverture (6,3 %) est en diminution de 0,4 point par rapport à 2020.

Il en résulte une collecte nette affaires directes largement positive de 6,6 Md€, avec un taux d'UC de 42 % contre 53 % en 2020. Les encours assurés connaissent ainsi une croissance annuelle de 12 %, supérieure à celle du marché, pour atteindre 81,3 Md€. Les encours, y compris acceptation du traité stock 10 % de CNP, s'établissent à 91,8 Md€.

(en M€)	2020	2021	Variation
Encours euros	53 297	57 400	+ 7,7 %
Encours UC	19 415	23 857	+ 22,9 %
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	1 664	1 879	+ 12,9 %
Total	74 376	83 137	+ 11,8 %

L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2020		2021	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours euros	49 884	3 413	53 676	3 724
Encours UC	17 173	2 242	21 326	2 531
Total	67 056	5 656	75 002	6 255



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

Prévoyance

(en M€)	2020	2021	Variation
Prévoyance individuelle	268	298	+ 11,5 %
ADE - réseau Banque Populaire	361	407	+ 12,9 %
ADE - réseau Caisse d'Epargne	404	490	+ 21,3 %
ADE - réseau CFF	21	18	- 14,2 %
Total	1 053	1 214	+ 15,2 %

L'exercice 2021 a vu les cotisations de la Prévoyance progresser de façon significative, soutenues à la fois par la croissance de la Prévoyance individuelle et par celle de l'Assurance des emprunteurs (ADE).

Assurance des emprunteurs

Depuis 2010, plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place pour fluidifier le marché de l'assurance de prêt :

- loi Lagarde sur la protection des consommateurs ;
- loi Hamon (2014) sur la possibilité de résilier ou de renégocier son contrat dans les 12 mois après la signature du contrat ;
- loi Sapin 2 (2018) sur la possibilité de résilier son contrat à chaque date d'anniversaire en respectant un préavis de deux mois.

En Assurance des emprunteurs, un nouveau contrat Groupe a été déployé entre juin et octobre 2021, et bénéficie d'un parcours de vente simplifié et d'une qualité de couverture renforcée.

Le chiffre d'affaires de l'activité de l'Assurance des emprunteurs est en hausse de 17 % à 915 M€, soit une croissance de 21 % sur le réseau Caisse d'Epargne (+86 M€ à 490 M€) et de 13 % sur le réseau Banque Populaire (+47 M€ à 407 M€). Cette hausse s'explique par :

- l'évolution à partir du 1^{er} janvier 2020 des quotes-parts coassurées sur les affaires nouvelles du crédit classique du contrat Groupe : quote-part de 50 % vs. 34 % sur les générations 2016 à 2019 avec un impact chiffre d'affaires de +75 M€ ;
- l'effet année pleine des affaires souscrites durant l'année 2020 ;
- la bonne tenue de l'activité des crédits sous-jacents.

L'analyse par type de crédit assuré montre des rythmes d'évolution contrastés :

- l'assurance des crédits classiques est très dynamique avec une croissance des cotisations de 18 % à 846 M€ (715 M€ en 2020) ;
- l'assurance des crédits renouvelables est en légère diminution de 2 % à 64 M€.

Les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des emprunteurs, avec 92 % du total des garanties.

Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de Prévoyance individuelle se poursuit en 2021 (+11 %) pour s'établir à 298 M€. Cette progression est essentiellement due au déploiement de la nouvelle offre au sein du réseau des Caisses d'Epargne depuis 2016, et au lancement des nouvelles offres Secur' Famille 2 et Prévoyance Pro en 2020. Le réseau des Caisses d'Epargne affiche une hausse de 19 %.

Le réseau des Banques Populaires est quant à lui en hausse (+7 %), avec notamment l'effet des nouvelles offres Assurance Famille, Assurance Obsèques et Prévoyance Pro.

2.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE — FRANCE

Les ventes brutes, en croissance de 15 %, confirment un réel « changement de braquet ». L'année 2021 se traduit par une belle dynamique des ventes avec une croissance à deux chiffres sur les produits cœur de gamme, dont 17 % en Auto et 14 % en MRH. Cette croissance est portée par le déploiement des nouvelles offres et l'impact positif des Temps Forts. Il est à noter l'effet de base favorable lié à l'exercice 2020 impacté par la crise sanitaire.

Les primes acquises en Assurance non vie s'établissent à 1 790 M€ en progression de 8 % par rapport à 2020, progression de 6 % sur le réseau Caisse d'Epargne et de 11 % sur le réseau Banque Populaire.

Primes acquises BPCE Assurances (intégration globale)

(en M€)	2020	2021	Variation
Multirisque Habitation	357	409	+ 15 %
Auto	356	416	+ 17 %
Garantie des accidents de la vie	108	115	+ 6 %
Santé	75	75	+ 1 %
Protection juridique	58	61	+ 5 %
Secur' media	12	11	- 3 %
Autres	78	79	+ 2 %
Total	1 044	1 166	+ 12 %

La hausse du chiffre d'affaires est portée par le cœur de gamme : Auto (+17 %), MRH (+15 %) et GAV (+6 %). Cette croissance résulte d'un effet volume (croissance du portefeuille) et d'un effet primes moyennes (augmentations tarifaires et évolution du mix produit).

Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 4,7 millions à fin 2021, soit une hausse de 10 % par rapport à fin 2020.

Primes acquises BPCE IARD (mise en équivalence)

(en M€)	2020	2021	Variation
Multirisque Habitation	182	183	+ 1 %
Auto	213	216	+ 2 %
Protection juridique	18	19	+ 9 %
Risques des professionnels	71	77	+ 8 %
Autres	7	7	0 %
Total	490	502	+ 3 %

Le chiffre d'affaires progresse de 3 %, en lien avec l'émission annuelle et la production dynamique sur les produits Professionnels.

Le nombre de contrats en portefeuille est en baisse de 6 % par rapport à 2020 pour s'établir à 1,7 million à fin 2021, principalement sur les offres Auto et MRH des particuliers passés progressivement en run-off depuis le début de l'année.



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

Primes acquises BPCE Prévoyance (intégration globale)

(en M€)	2020	2021	Variation
Garantie des moyens de paiement	81	79	- 3 %
Garantie des accidents de la vie	36	40	+ 11 %
Dommages aux biens	3	3	- 2 %
Total	120	121	+ 1 %

L'activité Dommages de BPCE Prévoyance comprend notamment la garantie des moyens de paiement, laquelle représente 65 % des cotisations totales. Par ailleurs, la Multirisque des accidents de la vie continue de progresser à un rythme soutenu : +11 % en 2021, en lien avec l'augmentation du portefeuille (+10 %).

2.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (hors celle développée dans les territoires français d'outre-mer) concerne uniquement la participation de 34 %

détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66 % du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Natixis Assurances.

La crise économique qui sévit au Liban, en particulier le défaut de l'État Libanais depuis le mois de mars 2020, a eu des répercussions fortes sur l'activité d'Adir.

La crise de liquidité à laquelle le Liban fait face a également un impact sur l'activité Épargne, générant un accroissement du taux de rachat et une baisse de la collecte. L'activité de crédit est momentanément à l'arrêt, réduisant fortement l'activité Assurance des emprunteurs de la compagnie.

(en millions d'USD)	Oct. 2020	Oct. 2021	Variation
Vie - Épargne	12	8	- 37 %
Vie - Prévoyance	10	8	- 17 %
Non Vie (auto, incendie, santé, RC, vol, etc.)	19	22	+ 14 %
Total	41	37	- 8 %

3. 2021 : DES RÉSULTATS EN CROISSANCE

À l'image de l'exercice précédent, Natixis Assurances a poursuivi le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'Assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée, malgré un environnement de taux historiquement bas ;
- dans le domaine de la Prévoyance, caractérisé par une sinistralité globalement maîtrisée et un développement dynamique.

Dans le domaine de l'assurance Dommages, la sinistralité courante et antérieure se dégrade du fait :

- de la forte tension sur les coûts moyens Auto et MRH observée sur le marché ;
- de la dégradation de la garantie Dégâts des eaux en lien avec les événements climatiques ;
- de l'inflation constatée sur les matières premières ;
- de la sécheresse (sinistralité courante et antérieure).

Dans ce contexte, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 976 M€, soit une hausse de 7 %.

3.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

Assurance vie

L'activité affiche une baisse de ses revenus de 2 %, en lien avec la croissance du PNA décès sur les activités de Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs qui sont prises en compte dans le calcul réglementaire de la participation aux bénéfices (PB). En retraçant l'effet de la PB décès, les revenus sont en croissance 6 %, en lien avec la progression des encours (en particulier des unités de compte).

Hors revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été dotée à hauteur de 215 M€ pour atteindre 1 879 M€ à fin 2021. Ce montant, à caractère de réserve et incorporable dans un délai de 8 ans, représente l'équivalent de 3,3 % des encours en euros (3,5 % pour BPCE Vie).

Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs

Le PNA Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs enregistre une hausse de 28 % :

- la Prévoyance individuelle voit ses revenus croître de 43 % en lien avec :
 - la croissance du chiffre d'affaires,
 - une baisse de la sinistralité suite à des revues de dossiers sur des survénances antérieures menées par le Centre d'expertise et de relation client ;
- l'activité Assurance des emprunteurs affiche un PNA en hausse de 23 %, liée à une amélioration de la sinistralité sur le crédit classique ; cet impact est neutralisé en partie par une charge de participation aux bénéfices (épargne).

3.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES NON VIE

Après une année 2020 marquée par le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, les ventes brutes et la fréquence des sinistres sont revenues à des niveaux plus habituels en 2021. Le PNA de l'Assurance non vie enregistre cependant une baisse de 5 % par rapport à 2020.

En détail, les évolutions sont les suivantes :

- une progression des primes de 11 %, en phase avec la croissance du portefeuille ; les primes générées sur le réseau Banque Populaire en 2021 représentent 15 % de la production totale en vision comptable ;



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

- un S/P brut en baisse de 7,3 points par rapport à 2020, qui s'explique principalement par la dégradation de la sinistralité courante du fait de la forte tension sur les coûts moyens Auto et MRH observée sur le marché, la dégradation de la garantie Dégâts des eaux en lien avec les événements climatiques, l'inflation constatée sur les matières premières, la sécheresse 2021 provisionnée pour 13 M€;

- un solde de réassurance à un niveau exceptionnel de 26 M€ en 2021, en raison d'un changement méthodologique (prise en compte des IBNR⁽¹⁾ de cession pour 22 M€), l'activation, en lien avec la dégradation de la sinistralité globale Auto et MRH, du nouveau traité Surassur (stop loss) pour 10 M€ ainsi que d'importantes cessions sur les événements climatiques, dont la sécheresse (34 M€);

- un résultat financier à 20 M€ porté par les marchés financiers qui ont permis le dégagement de plus-values actions de 8 M€ à fin 2021 contre - 4 M€ l'année dernière, en lien avec l'impact de la crise sanitaire sur les marchés actions.

Le ratio combiné de l'activité non vie (hors BPCE IARD) distribuée par les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire s'établit à 92,9 %.

3.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

La gestion de la majorité des actifs de Natixis Assurances est déléguée à Ostrum Asset Management au sein de Natixis Investment Managers. La politique de gestion financière a un quadruple objectif pour les assurés : garantir le capital, les intérêts, la liquidité, tout en optimisant le rendement du portefeuille.

Environnement macro-économique et politiques monétaires

La reprise de la croissance mondiale

L'année 2021 a été marquée par des mesures exceptionnelles qui ont permis de relancer la croissance mondiale :

- une politique de vaccination généralisée, avec un taux de vaccination supérieur à 70 % dans les pays développés ;
- des politiques de relance budgétaire massive à hauteur de 56 % du PIB pour le Japon, 39 % pour l'Allemagne, 26 % pour les États-Unis et 24 % pour la France ;

- des politiques d'achats d'actifs coordonnées menées par les banques centrales (programme d'achats d'urgence face à la pandémie).

Les taux de croissance sur l'année s'établissent à +5,6 % dans le monde, +5,2 % sur la zone euro, +5,6 % aux États-Unis et +8,1 % en Chine.

Par ailleurs, la BCE a maintenu des taux directeurs accommodants, avec un taux de refinancement de 0 % et un taux de prélèvement de -0,5 % sur les dépôts.

Ces différentes mesures ont permis une reprise exceptionnelle de la croissance mondiale en 2021, ce qui a effacé les impacts de la troisième plus importante crise mondiale.

Un environnement de taux durablement négatifs

D'une part, près de 60 % de la dette gouvernementale française émise en 2021 reste en territoire négatif, malgré la remontée du rendement moyen sur l'année de l'OAT à 10 ans (+0,01 % en 2021 contre -0,15 % en 2020). D'autre part, la baisse des taux d'intérêts réels s'accélère avec le retour de l'inflation qui s'élevait à 4,9 % à fin novembre 2021 en Europe. Pour rappel les taux d'intérêts réels français à 10 ans établissent un record négatif à -2,56 %.

Parallèlement, les bourses mondiales affichent de très belles performances en 2021 : CAC 40 +29 %, S&P 500 +27 %, Nasdaq +27 % et Eurostoxx 50 +21 %.

Ces performances sont essentiellement portées par quelques titres comme ceux du luxe et de la banque pour le CAC 40, et ceux d'Apple, Microsoft, Alphabet, Nvidia et Tesla pour le Nasdaq. Par ailleurs, les marchés émergents, en particulier chinois et brésilien, ont souffert en 2021 (respectivement -15 % pour le HSI, -13 % pour le Bovespa).

L'année 2021 entérine donc un environnement de taux durablement négatifs, ce qui favorise une réallocation vers des actifs plus rémunérateurs mais également plus risqués⁽²⁾.

Évolution de la politique de gestion d'actifs

Dans cet environnement de taux durablement bas, Natixis Assurances s'attache à freiner la dilution du rendement en poursuivant sa stratégie de diversification. Cela se traduit notamment par :

- une diversification des investissements obligataires sur les émetteurs souverains vers de nouveaux États (États-Unis et Japon notamment) ;



(1) Incurred But Not Registered.

(2) Sources : OCDE, Bloomberg, recherche bancaire.



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

- une hausse des investissements sur les émetteurs financiers (foncières et émissions subordonnées assurance) ;

- des investissements sur les marchés de dette non cotée qui offrent des primes d'illiquidité (dette infrastructure et dette immobilière).

En revanche, les investissements en dette privée ont été freinés par le ralentissement du volume d'émissions.

Par ailleurs, l'exposition actions se maintient et bénéficie de trois moteurs de performance :

- la génération de revenus récurrents au travers des stratégies dividendes de qualité ;

- la génération de plus-values latentes grâce aux thématiques spécifiques (climat, eau, intelligence artificielle) mais également de valeurs de croissance très présentes dans les fonds internationaux ;

- la maîtrise de la volatilité à travers des stratégies de convertibles et minimum variance.

Les expositions en Private Equity et en gestion alternative, quant à elles, progressent.

Enfin, dans un contexte de prix élevés et d'incertitudes, l'exposition à l'immobilier poursuit sa baisse au profit de l'infrastructure, plus résiliente. Les décisions d'investissement ont été guidées par une stratégie défensive, avec notamment des prises de participation réalisées dans des fonds d'investissement, qui offrent une plus grande diversification en termes de géographie et de typologie d'actifs.

Maintien des fortes ambitions sur les investissements ESG

Natixis Assurances continue d'appliquer sa stratégie d'investissements ESG avec :

- la poursuite de l'exclusion des émetteurs non conformes à ses critères ESG (politiques publiques charbon, tabac, sables bitumineux et émetteurs classés négatifs au sein des notations ESG), dans l'ensemble de ses mandats de gestion ;

- l'accélération des investissements consacrés aux actifs à impact positif sur le climat (soit 20 % des nouveaux investissements réalisés en 2021), permettant au fonds en euros de viser, dès 2024, un alignement avec la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris ;

- 6,8 % de fonds labellisés au sein du portefeuille au 31 décembre 2021.

Natixis Assurances dispose désormais d'un stock d'actifs à impact positif sur le climat qui s'établit en fin d'année à 6,7 % des encours du fonds en euros soit 4,3 Md€.

Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'assurance vie, les produits financiers nets totaux sont à plus de 94 % issus des actifs en représentation des provisions techniques vie.

À fin 2021, ils s'établissent à 3 702 M€, en forte progression par rapport à 2020, conséquence de :

- la variation des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat (+1 605 M€) ; celle-ci s'inscrit en forte hausse par rapport à 2020 : ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs en unités de compte, à hauteur de +1 639 M€ (2020 : +307 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC) ;

- la hausse des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation (68 M€ en 2021 vs. -24 M€ en 2020 lié principalement à un niveau moindre de dotation) ;

- la variation de valeur des actifs en unités de compte des acceptations (+800 M€) sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC).

Retraités de ces éléments, les produits financiers nets affichent une légère hausse de 5,4 %, conséquence de la remontée des marchés financiers sur l'année.

3.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 838 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2020. Retraitées des commissions versées aux apporteurs, des dépenses immobilisées et de divers éléments non représentatifs de la structure pérenne d'exploitation du métier, les charges consolidées s'élèvent à 482 M€ en hausse de 4 % par rapport à 2020.

Cette croissance résulte de l'augmentation de l'activité constatée sur l'ensemble des métiers limitée toutefois par la baisse des impôts et taxes : la C3S diminue en raison de la baisse du chiffre d'affaires et des marchés financiers (calcul sur base N-1), la CVAE diminue en lien avec la suppression de la part régionale (50 %).

L'analyse de ces charges met en évidence :

- la hausse des frais de personnel liée à la hausse des effectifs (+121 ETP) ;

- la hausse de 11 % des commissions versées aux apporteurs ;

- la hausse des charges relatives aux mesures d'intéressement aux résultats tirée par la participation des salariés ;

- la hausse de 6 % des frais informatiques liée à la moindre immobilisation des dépenses (achèvement des projets stratégiques #Inno2020 et Purple#Care), atténuée par la baisse des amortissements (Auto 4, Impulse et assurément#2016) ;

- la baisse de 10 M€ des impôts et taxes (CVAE : -5,5 M€ et C3S : -4,5 M€).

3.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BPCE IARD – détenue à 50 %

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2021 de l'entité BPCE IARD est de 17,7 M€, en hausse de 9 % par rapport à 2020, contribuant ainsi au résultat consolidé IFRS après impôt à hauteur de 6,7 M€. L'analyse des évolutions entre 2020 et 2021, hors retraitements IFRS, met en évidence les éléments suivants :

- un chiffre d'affaires en hausse de 3 % par rapport à 2020, en lien avec l'émission annuelle et la production dynamique sur les produits professionnels ;

- un ratio S/P brut à 69,6 %, en amélioration de 23 points par rapport à l'année dernière, en lien avec l'impact négatif de la sinistralité de la garantie Perte d'exploitation sur les produits professionnels en 2020 ; l'année 2021 est néanmoins marquée par la dégradation de la sinistralité à la fois sur la survenance courante (Dégât des eaux et sinistres graves) et sur les survenances antérieures (mali sur des dossiers graves) ;



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société



- des produits financiers nets en hausse de 3,0 M€ avec principalement une hausse des plus-values sur les actions et OPCVM ;

- une hausse des frais généraux (y compris commissions) de 2 % par rapport à 2020, en lien avec la croissance de l'activité qui impacte directement les coûts de gestion de sinistres et les commissions versées (+3 % vs. 2020) ; les charges d'exploitation et les commissions versées aux apporteurs représentent 24 % des primes acquises, en amélioration de 0,2 point par rapport à 2020.

Adir – détenue à 34 %

Le défaut de l'État libanais constaté le 7 mars 2020 a entraîné une aggravation de la situation économique, encore détériorée par l'explosion du port de Beyrouth dans un contexte de pandémie. Le pays connaît depuis une hyperinflation et la situation politique reste par ailleurs instable.

Le bancassureur Adir est ainsi exposé aux principaux risques suivants : la détention de bons du Trésor libanais, la détention de dépôts bancaires, une forte inflation, une dévaluation de la monnaie locale, avec la concomitance d'un taux officiel décorrélé du taux de change observé sur le marché.

La participation de 34 % dans Adir est entièrement dépréciée depuis l'exercice 2020. La contribution d'Adir au résultat consolidé est nulle (-22 M€ en 2020).

3.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Dans un contexte de développement rentable des activités, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 7 % à 526 M€.

À 139 M€, la charge d'impôt représente 29 % du résultat avant impôt (hors mise en équivalence) vs. 38 % en 2020.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 350 M€, en hausse de 33 % par rapport au résultat publié en 2020.

3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Natixis Assurances n'a pas identifié d'exposition significative sur son bilan ou son activité : l'exposition des placements financiers à ces pays est inférieure à 4 M€ (détention indirecte du fonds général) et seuls une quinzaine de citoyens de ces pays détiennent des contrats d'assurance de Natixis Assurances.

3.8. PERSPECTIVES 2022

D'un point de vue organisationnel, Natixis Assurances verra sa proximité avec les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de simplification et de développement des métiers du Groupe BPCE annoncé début 2021.

Ce projet, baptisé Pléiade, prévoit en effet le transfert des activités d'assurances de Natixis au Groupe BPCE par un rattachement capitalistique de Natixis Assurances à une entité actuellement détenue à 100 % par BPCE SA. Ce rapprochement permettra une réactivité plus forte pour répondre aux besoins des clients, une amplification de l'animation commerciale au sein de ces réseaux et le développement d'innovations conjointes en faveur des clients.

L'année 2022 constitue la première année du plan stratégique de BPCE 2024, avec pour ambition d'accélérer le déploiement de solutions d'assurance responsables, pour les clients des réseaux, en capitalisant sur les investissements réalisés avec les priorités suivantes :

- accélérer sur l'assurance dommages et la prévoyance et déployer des offres innovantes sur l'assurance vie et la santé ;
- positionner le fonds général sur une trajectoire plus volontariste que l'Accord de Paris et promouvoir les UC ISR (trajectoire +2°C d'ici 2024 et +1,5°C d'ici 2030) ;
- poursuivre les investissements en termes d'expérience client et d'efficacité opérationnelle : proposer des parcours clients et conseillers aux meilleurs standards, s'appuyant notamment sur le potentiel de la data et du digital et améliorer les ratios de gestion.

Cette année sera également consacrée à la préparation des évolutions réglementaires à venir, en particulier IFRS 17.



4. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS ASSURANCES

4.1. ACTIVITÉ & RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du Groupe pour l'exercice 2021.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 95 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (2020 : 249 M€), dont la répartition est la suivante :

(en k€)	2020	2021
BPCE Vie	146 332	0
BPCE Prévoyance	18 071	18 464
BPCE Assurances	71 721	74 112
BPCE IARD	4 234	2 369
Adir	0	0
Natixis Life	8 200	0
Total	248 558	94 945

La filiale BPCE Vie n'a pas distribué de dividende en 2021, son résultat 2020 ayant été conservé afin de financer sa croissance et de maintenir un niveau de solvabilité satisfaisant.

Par ailleurs, Natixis Assurance a enregistré 32 M€ de revenus d'intérêts au titre de prêts faits aux filiales et supporté 35 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 92 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, principalement constitué de charges de holding et de commissions de gestion de participation, s'établit à -5,7 M€ contre -4,5 M€ en 2020.

Le résultat net atteint 89 M€, soit une baisse de 63 % par rapport aux 235 M€ enregistrés au titre de 2020.

4.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice 85 983 751,00 €
- majoré du report à nouveau 200 170 445,43 €
- soit un total distribuable de 286 154 196,43 €
- soit affectée :
- à la distribution d'un dividende de 284 775 940,08 €
- à la réserve légale 0,00 €
- en report à nouveau pour le solde 1 378 256,35 €
- soit un total réparti de 286 154 196,43 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 14,68 euros pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2021 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2020, à 1 288 008 854,92 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2018	2019	2020
Nombre d'actions rétribuées	19 398 906	19 398 906	19 398 906
Dividende distribué par action	9,75 €	13,83 €	1,79 €
Montant total du dividende	189 139 333	268 286 870	34 724 042

4.3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de Natixis Assurances s'élève à 148 013 652,78 € au 31 décembre 2021.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions de 7,63 € en valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, il est précisé que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,99 % par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis SA	19 398 905
Autres personnes physiques	1
Total	19 398 906

4.4. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du Groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au cours de l'exercice 2021, Natixis Assurances a émis un nouvel emprunt senior d'une durée de 8 ans auprès de BPCE Vie pour un montant de 8 M€. Au 31 décembre 2021, la société Natixis Assurances bénéficie :

- des emprunts seniors à moyen terme d'un montant total de 410 M€ et dont le prêteur est la banque Natixis pour 392 M€ et BPCE Vie pour 18 M€ ;
- des emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (783 M€), dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'un financement obligataire subordonné à durée indéterminée d'un montant de 251 M€.

La charge d'intérêts supportée par la société Natixis Assurances s'élève à 35,0 M€ en 2021 (2020 : 35,8 M€).

4.5. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts (CGI), il est rendu compte de l'absence pendant l'exercice de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code.

4.6. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES SOLDES CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, il est précisé que le solde clients est nul et que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2021 (hors factures non parvenues), soit 25 k€, s'analyse comme suit :

(en k€)	Nb de factures	Dettes échues + 60 jrs	Dettes échues de 30 à 60 jrs	Dettes échues - 30 jrs	Dettes à échoir - 30 jrs	Dettes à échoir de 30 à 60 jrs	Solde
Total	2	25	-	-	-	-	25

4.7. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

Natixis Assurances est filiale à 99,99 % de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du Groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'avenant à la convention du 14 décembre 2018 liant la filiale BPCE Vie et Natixis prévoit que, en cas de déficit fiscal, la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

Dans les autres cas, l'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

4.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

4.9. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2021. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

4.10. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les sociétés qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra-financière conformément au II du présent article ou si la société qui les contrôle est établie dans un autre État membre de l'Union européenne et publie une telle déclaration en application de la législation dont elle relève.



6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

6.1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Ainsi, conformément à la législation et à l'article 14 des statuts de la société, la direction générale de Holding Natixis Assurances est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, nommé par le conseil d'administration ; deux directeurs généraux délégués ont également été nommés par le conseil.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons dans la partie *Éléments juridiques* la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux et jetons de présence

Les statuts de la société prévoient que des rémunérations au titre de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence) peuvent être répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de Holding NA (ex-Natixis Assurances) ont perçu globalement une somme nulle (0 euro) au titre des rémunérations au titre de l'activité (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2021.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE et de Natixis, les mandats exercés par les salariés de BPCE et Natixis ainsi que Natixis en tant que personne morale ne donnent pas lieu à versement de rémunération au titre de l'activité. Par conséquent, aucune rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence) ne leur a été versée au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration de Holding NA (ex-Natixis Assurances).

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que le mandat de M. François Codet, administrateur, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément aux statuts, nous vous proposons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de

M. François Codet, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, Mazars SA, et du commissaire aux comptes suppléant, M. Michel Barbet-Massin, arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Mazars SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Conformément à l'article L. 823-1 I. alinéa 2 du Code de commerce, nous vous proposons de ne pas procéder au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant, M. Michel Barbet-Massin.

6.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention soumise au régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 entre la société Holding NA (ex-Natixis Assurances) et :

- l'un de ses dirigeants ;
- ou une entreprise avec laquelle cette société a des dirigeants communs ;
- ou l'un de ses actionnaires détenant plus de 10 % du capital.

En revanche, nous vous précisons qu'au titre des conventions conclues antérieurement par la société et soumises à l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions suivantes ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2021 :

- le protocole cadre général conclu entre CNP Assurances (agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de ses filiales), BPCE (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas (I) au nom et pour le compte des membres du réseau des Caisses d'Épargne en sa qualité d'organe central du réseau des Caisses d'Épargne (II) au nom et pour le compte des membres du réseau des Banques Populaires en sa qualité d'organe central du réseau des Banques Populaires, et/ou (III) au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas, au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis Assurances, ABP Vie et ABP Prévoyance ;
- le pacte d'actionnaires relatif à Ecureuil Vie Développement, conclu entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, en présence d'Ecureuil Vie Développement ;
- la convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement, conclue entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement, en présence de Natixis Assurances et ABP Vie ;
- l'accord cadre de partenariat entre le Groupe BPCE et le groupe



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

Covéa qui précise les conditions de mise en run-off des différents lots de BPCE IARD, les conditions opérationnelles de fonctionnement de la compagnie BPCE IARD, les principes d'indemnisation en cas de résiliation BPCE IARD/resouscription BPCE Assurances ;

- le pacte d'actionnaires entre Natixis Assurances et Covéa Participations sur la détention de BPCE IARD qui a pour objet de déterminer notamment les conditions d'exercice de la faculté donnée à Covéa de céder les parts de BPCE IARD à Natixis Assurances et le maintien des principes de gouvernance actuels.

6.4. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7. PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

7.1. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU PROCESSUS

Le processus d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière a un double objectif :

- garantir l'exactitude et l'existence des actifs et passifs ;
- produire une information financière pertinente et suffisante sur l'évolution des actifs et des passifs au cours d'un exercice donné.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le suivi permanent des opérations courantes de production, en particulier la production comptable ;
- le processus d'arrêté des comptes et de production de l'information financière de synthèse, y compris l'annexe aux comptes.

7.2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

7.2.1. Organisation des effectifs dédiés au processus

L'élaboration de l'information comptable et financière est du ressort principal des directions financières des deux métiers (métiers Assurances de personnes et Assurances non vie) de Natixis Assurances, dans le cadre des fonctions qu'elles assument en matière de comptabilité, contrôle de gestion et conception et pilotage des SI qui sont utilisés pour la production de l'information financière.

En outre, la direction Finance du métier Assurances de personnes est responsable de l'élaboration de l'information financière consolidée de Natixis Assurances, établie dans le respect des normes Natixis déclinant les normes et interprétations du référentiel IFRS adopté par l'Union européenne.

Par ailleurs, celles-ci traitent des informations essentielles qui sont élaborées et/ou validées par des entités organisationnelles des deux métiers, qui assument diverses responsabilités dans les domaines actuariat, gestion des portefeuilles de placement et risques.

La fiabilité et la cohérence des travaux de chacune de ces entités sont donc des conditions nécessaires à la qualité du processus d'information financière. Plus généralement, les arrêts comptables font intervenir la plupart des directions des métiers ainsi que les prestataires en charge des activités déléguées.

7.2.2. Direction Finance

7.2.2.1 Comptabilité

L'activité comptable est structurée en fonction de la nature des travaux réalisés :

- services de comptabilité technique, dont la mission est de traiter des émissions de primes, de prestations, de commissions et des flux bancaires afférents ;
- services d'élaboration des états financiers individuels, chargés de la centralisation des opérations comptables et de la construction des comptes des diverses entités, de l'établissement et des résultats fiscaux annuels et de divers états prudentiels ;
- services en charge du traitement des opérations relatives aux moyens engagés, à savoir l'enregistrement et le décaissement des factures « fournisseurs » et « clients », l'enregistrement et le suivi des immobilisations, l'enregistrement et le contrôle des charges de personnel, l'arrêté trimestriel des comptes de charges d'exploitation, les déclarations fiscales et paiements de taxes indirectes ; ces services travaillent en étroite collaboration avec les services de contrôle de gestion et comptabilité analytique, en particulier dans le cadre des arrêts périodiques ;

- service en charge de la comptabilité et du reporting des placements et produits financiers, dont la mission est le contrôle détaillé de la tenue et de la comptabilité des portefeuilles de placement, externalisées depuis 2008 auprès de Caceis Fund Administration, filiale de Caceis Bank spécialisée dans la gestion administrative, la comptabilité et la valorisation d'OPCVM et de portefeuilles institutionnels ; il a par ailleurs pour mission d'arrêter l'inventaire des placements et le compte des produits financiers de chaque entité, ainsi que de contribuer à l'établissement de l'information financière annexe relative aux placements détenus par les compagnies d'assurance ;

- service en charge de la consolidation, dont la mission est de produire les états financiers consolidés du groupe Natixis Assurances en normes IAS/IFRS et Solvabilité 2.

7.2.2.2 Contrôle de gestion

Les missions de ces équipes recouvrent globalement deux thématiques :

- la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du pilotage budgétaire des ressources des métiers ; pour le métier Assurances de personnes, les travaux de répartition analytique sont réalisés en



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

appliquant la méthode ABC (*Activity Based Costing*) et s'appuient sur le progiciel PCM (*Profitability & Cost Management*) édité par la société SAP ; pour le métier Assurances non vie, un module dédié plus particulièrement aux frais généraux et à la comptabilité analytique a été développé sous Essbase (Oracle) ;

- le pilotage financier des résultats du périmètre Natixis Assurances, au travers de la production des états financiers consolidés ; dans ce cadre, les services ont pour mission d'analyser les évolutions de l'activité commerciale et déterminants de la formation des marges, ainsi que de concourir au pilotage du résultat des compagnies.

7.2.2.3 Mise en œuvre des évolutions normatives

Un service dédié à l'analyse des normes (IFRS et locales) et à l'étude de leurs impacts sur les processus et systèmes d'information est opérationnel au sein de la direction Finance du métier Assurances de personnes.

7.2.3. Centre d'expertise et de relation client (CERC)

Le département Comptes client banque & recouvrement de la direction CERC a en charge l'ensemble des processus liés au suivi des opérations d'encaissement et de décaissement sur les activités d'assurance (épargne & prévoyance individuelle). Les responsabilités de ce département sont les suivantes :

- contrôle des flux automatiques d'encaissements/et décaissements ;
- gestion des incidents de paiements : rejets de virement, rejets de prélèvement ;
- encaissements des transferts entrants PEP/PERP, des cotisations ;
- décaissements manuels (virements internationaux, avances de fonds, etc.) ;
- analyse et suivi des opérations d'assurance en suspens (actes en instance).

Le département intègre également une activité de recouvrement qui prend en charge la répétition de l'indu sur l'ensemble des activités (dont l'Assurance des emprunteurs).

7.2.4. Direction des Investissements

Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, du pilotage des instances de décisions communes avec les sociétés de gestion, le contrôle des mandats de gestion et la participation aux travaux de production financière (analyse des titres en moins-value et appréciation de l'obligation de déprécier les titres considérés) lors des arrêts comptables.

7.2.5. Direction Actuariat Produits & Inventaire

Des fonctions dédiées sont mises en œuvre au sein de chaque métier dans le but de traiter les problématiques qui leur sont spécifiques.

Lors des arrêts, les services d'actuariat et de pilotage technique sont en charge de l'établissement des provisions techniques afférentes aux produits commercialisés (provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises, provisions de recours, provisions pour frais de gestion, provisions pour risques en cours, etc.).

7.2.6. Qualité des données

Chaque service intervenant dans la production de données utilisées pour l'élaboration de l'information financière contribue à la mise en place et à la déclinaison du processus de gouvernance des données. Celui-ci vise à répondre aux exigences réglementaires

en matière de qualité des données utilisées pour les calculs et reportings requis par le régime Solvabilité 2. Dans ce contexte, le dispositif vise notamment à assurer l'exactitude, la complétude et la pertinence de données.

7.3. SYSTÈMES D'INFORMATION DÉDIÉS AUX PROCESSUS & QUALITÉ DES DONNÉES

Le système d'information des métiers est composé de divers applicatifs métiers ou transversaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

7.3.1. Applicatifs d'inventaire des engagements et de détermination des résultats techniques

Les systèmes de gestion des contrats comportent divers programmes de calcul des provisions techniques Vie, Prévoyance ou Dommages.

Ces applicatifs enregistrent les flux de primes et de prestations saisis par les agences ou les back-offices « Contrats » internes et externes, puis calculent les intérêts et provisions techniques sur la base des dispositions contractuelles générales et particulières, dans le respect de la réglementation édictée par le Code des assurances.

7.3.2. Applicatifs d'alimentation et de comptabilité générale

Autant que possible en fonction des caractéristiques de l'activité de chacune des sociétés traitées, les processus opérationnels ont été unifiés dans une optique de sécurisation et d'efficacité opérationnelle. Pour autant, les différences existant en matière de gammes de produits et risques d'assurance, de modalités de gestion des contrats, d'historique ou de perspectives de développement, justifient l'existence et le maintien de processus distincts.

Métier Assurances de personnes

Progiciel comptable Matisse Assurance

Il s'agit du progiciel People Soft GL mis en production le 1^{er} janvier 2009. Une des particularités de Matisse Assurance est l'enrichissement des enregistrements comptables grâce à l'alimentation d'une clé informationnelle, qui permet de tenir une comptabilité multinormes (normes locales, IFRS et Solvabilité 2).

À l'image des exercices précédents, cette année a été caractérisée par des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Comité de maintenance Finance « Assurances de personnes »

Il s'agit d'une instance de pilotage qui traite de l'exploitation des différentes composantes du système d'information de la direction Finance. Il est amené à examiner les conditions d'exploitation des différents modules de transcodification, d'alimentation et d'interprétation comptable situés entre les systèmes de gestion des contrats et la comptabilité, du progiciel de comptabilité générale, du progiciel de rapprochement et de lettrage, du décisionnel comptable, du progiciel de reporting comptable et plus généralement de tous les applicatifs dédiés à la fonction financière.

Au titre de l'exercice, la nature et la fréquence des anomalies recensées ne sont pas de nature à remettre en cause la fiabilité des applicatifs.

Applicatif de comptabilisation des opérations sur les portefeuilles de placements

L'enregistrement et la comptabilisation des opérations relatives



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

aux portefeuilles de placements des compagnies sont externalisés auprès de Caceis Fund Administration.

Le processus d'enregistrement est largement automatisé au sein d'un processus STP, allant du front-office d'Ostrum Asset Management, gestionnaire financier par délégation, jusqu'à la comptabilisation des opérations dans le logiciel GP3, outil de marché édité par Neoxam. Seuls les instruments financiers complexes, peu courants ou dont la nature et les volumes ne justifient pas un traitement de masse, sont traités manuellement.

La comptabilité divisionnaire est exportée automatiquement vers la comptabilité selon un rythme quotidien.

Les équipes de Natixis Assurances effectuent des travaux de revue et de contrôles. Ces revues portent notamment sur les points de contrôle suivants :

- les rapprochements espèces et titres ;
- les contrôles de bonne affectation au plan de compte ;
- le contrôle des taux actuariels des acquisitions ;
- le contrôle de l'évaluation et de la comptabilisation des coupons courus et surcotes et décotes ;
- le contrôle de cohérence de la réserve de capitalisation et des plus-values ;
- les contrôles de cohérence entre comptabilité sociale, comptabilité IFRS et déclarations fiscales ;
- le contrôle de la cohérence entre les mouvements et le stock ;
- la revue analytique des produits financiers ;
- les rapprochements entre outil de gestion et ERP comptable ;
- la justification de divers comptes de régularisation.

Processus de valorisation des portefeuilles

Dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres, y compris dans un contexte de marché dégradé, leur valorisation est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations auprès des intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés ou de paramètres reconstitués.

Le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

Métier Assurances non vie

BPCE Assurances dispose de son propre système comptable : Coda. Il est interfacé avec les outils de production et s'appuie sur des outils de gestion propres : Web XL, Yooz, Essbase et Microstrategy.

L'intégralité des enregistrements comptables de BPCE Assurances a été réalisée via l'outil comptable Coda dans lequel se sont déversés les différents outils de production générant des flux à vocation comptable.

L'outil Yooz permet, via un système de workflow, de contrôler, valider et comptabiliser l'ensemble des engagements de l'entreprise.

7.3.3. Applicatifs de reporting comptable

Métier Assurances de personnes

La centralisation des comptes est réalisée sur l'outil Open Executive. L'exportation des données OE d'inventaire vers Copernic est totalement automatisée via Datalink.

Métier Assurances non vie

L'outil de reporting utilisé est Assuréat. Le métier exporte sa liasse de consolidation vers Copernic.

La consolidation des comptes est réalisée via l'outil Copernic Finance. Cet outil permet de répondre parallèlement aux obligations de publication des métiers soumis à la réglementation bancaire et à celles des métiers soumis à la réglementation Assurance.

En termes de contrôle interne, cette organisation permet une cohérence native des états financiers du palier Natixis Assurances avec ceux de Natixis et d'autre part augmente la capacité d'analyse des résultats dudit palier par les consolidateurs de celui-ci.

7.4. SUIVI PERMANENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE PRODUCTION

Le suivi permanent a pour objectif de vérifier que la comptabilisation des opérations quotidiennes est le reflet exact et exhaustif des opérations réalisées et que leur débouclage complet se fait dans les délais prévus ou cohérents avec le délai de réalisation des opérations de gestion situées en amont.

Les opérations de contrôle s'appuient notamment sur les progiciels de justification et de rapprochement automatique des comptes. Ces outils sont utilisés pour l'ensemble des comptes de tiers et de banque, ainsi que pour les comptes d'avances aux assurés et les provisions pour prestations à payer.

Il s'agit notamment de valider leur cohérence avec les montants effectivement crédités ou débités sur les comptes bancaires de la société. C'est l'objet des opérations de justification puis de lettrage des comptes assurés et des comptes de banque, ainsi que des rapprochements bancaires faits avec les comptes ouverts dans les établissements de crédit.

7.5. PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET DE REPORTING

La procédure d'arrêté des comptes s'inscrit dans le double environnement du pôle Assurances et de Natixis.

Un arrêté complet des comptes de chacune des sociétés est effectué tous les trimestres dans des conditions similaires.

Cet arrêté est l'objet d'un planning définissant les dates d'arrêté, les documents nécessaires et tâches élémentaires à accomplir, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents départements participant à l'arrêté des comptes. Cette répartition concerne principalement les tâches de réalisation et comporte une responsabilité de validation sur les éléments essentiels de formation du résultat des entités.

Une présentation des comptes trimestriels est faite par la direction Finance à la direction générale de l'entreprise.



1 - RAPPORT DE GESTION sur les comptes consolidés et les comptes de la société

La qualité globale du processus d'arrêté repose sur :

- la cohérence des travaux réalisés par chacun des départements contributeurs et notamment par la vérification de la cohérence :

- des flux enregistrés en comptabilité avec ceux utilisés par l'Actuariat inventaire pour le calcul des données d'inventaire, qu'il s'agisse d'estimation de primes, de provisions, de revalorisations, etc,

- des flux estimés dans le cadre de l'arrêté avec ceux estimés dans le cadre des prévisions budgétaires ;

- la revue analytique, adaptée à l'importance et au degré de sensibilité de l'agrégat, des données de bilan et de résultat.

Cette phase consiste notamment à :

- justifier les évolutions des postes du compte de résultat et du bilan par des événements intervenus au cours de la période ;

- analyser le résultat par nature de marge et valider la cohérence avec les conditions contractuelles moyennes ou les périodes antérieures ;

- valider la cohérence des résultats avec les prévisions et justifier les écarts.

Par ailleurs, dans le cadre de Solvabilité 2, les métiers ont déployé des outils et processus requis par le pilier III « reporting » : cela a consisté en la mise en place d'outils de reporting et en l'enrichissement de l'outil de consolidation pour intégrer la dimension prudentielle.

7.6. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET RÉVISION COMPTABLE

La fonction de révision comptable est en charge de l'analyse de la qualité et de la pertinence de la documentation des écritures de pertes et profits constatées sur les opérations inhabituelles, de l'analyse des opérations en suspens, de l'établissement d'un reporting des suspens par niveau de risque, de la cartographie des risques comptables, de la revue des justificatifs des comptes de bilan, du contrôle des rapprochements comptabilité/gestion réalisés par les métiers, de la revue des liasses fiscales, du contrôle des provisions dotées au titre de divers risques, de l'analyse de la justification des écritures manuelles par typologie, du suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations émises par les instances de contrôle, etc.

Dans chaque métier, la fonction est rattachée hiérarchiquement au directeur Finance et fonctionnellement au directeur de la Conformité.

Les services de révision des deux métiers établissent des mémos de synthèse à destination des instances de direction des métiers. Des recommandations sont émises à l'attention des métiers à l'issue des contrôles ponctuels ou réguliers effectués par la Révision. Un plan de contrôles est établi annuellement, validé formellement par le responsable de rattachement. La fonction est intégrée à la filière Révision de Natixis.



2 ÉTATS FINANCIERS consolidés





COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN

ACTIF (en k€)	Notes	12/2021	12/2020
Écarts d'acquisition	7.1	17 647	17 647
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance		-	-
Autres immobilisations incorporelles	7.1	148 431	163 617
ACTIFS INCORPORELS		166 078	181 264
Immobilier de placement	5.1	1 113 298	1 089 430
Immobilier de placement en UC		442 704	447 553
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>		<i>791 140</i>	<i>787 999</i>
<i>Placements disponibles à la vente</i>		<i>54 102 012</i>	<i>52 130 491</i>
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>		<i>6 896 224</i>	<i>8 181 591</i>
<i>Placements prêts et créances</i>		<i>13 943 727</i>	<i>13 002 968</i>
Placements financiers	5.1	75 733 103	74 103 049
Placements financiers en UC	5.5	23 133 382	18 867 622
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		12 972	49 297
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	5	100 435 459	94 556 951
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	3.7	95 518	96 420
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	6	18 546 573	16 503 695
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	7.1	49 126	66 544
Frais d'acquisition reportés		262 639	264 563
Participation aux bénéfices différée active	4.2	-	-
Actifs d'impôt différé	7.3	25 944	20
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	7.1	1 051 116	871 572
Créances nées des opérations de cession en réassurance		56 047	28 309
Créance d'impôt exigible		87 750	114 968
Autres créances		280 780	165 240
AUTRES ACTIFS		1 813 402	1 511 216
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ		-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	TFT	533 249	490 570
TOTAL DE L'ACTIF		121 590 279	113 340 116



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Comptes consolidés

BILAN

PASSIF (en k€)	Notes	12/2021	12/2020
Capital social ou fonds équivalents		148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 097 937	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet		459 462	590 933
Autres réserves et OCI non recyclable	7.1	237 203	36 918
Résultats cumulés		280 718	252 448
Résultat net consolidé de l'exercice		350 002	262 985
Écarts de conversion		1 534	1 534
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		2 574 870	2 390 770
Intérêts minoritaires		186	189
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	varCAP	2 575 056	2 390 958
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7.1	42 358	34 804
Dettes subordonnées		1 385 420	1 385 428
Dettes de financement représentées par des titres		-	-
Autres dettes de financement		428 311	488 039
DETTES DE FINANCEMENT	5.3	1 813 731	1 873 467
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		54 580 094	49 903 663
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		17 695 780	14 035 142
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	6.1	72 275 874	63 938 805
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		19 667 015	19 589 840
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		5 923 385	5 230 792
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	6.1	25 590 400	24 820 632
Instruments dérivés séparés sur contrats		-	-
Participation aux bénéfices différée passive	4.2	4 222 372	4 691 064
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	6	102 088 646	93 450 501
Passifs d'impôt différé	7.3	35 502	49 713
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		19	15
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	TFT	44 009	33 933
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	7.1	486 411	426 929
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	7.1	11 169 371	10 350 730
Dettes d'impôt exigible		3 803	2 007
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés		53 562	14 346
Autres dettes		3 277 811	4 712 713
AUTRES PASSIFS		15 070 488	15 590 386
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		-	-
TOTAL DU PASSIF		121 590 279	113 340 116



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	Notes	12/2021	12/2020
Primes émises		14 007 875	10 598 738
<i>Variation des primes non acquises</i>		<i>(68 719)</i>	<i>(41 255)</i>
Primes acquises	7.3	13 939 156	10 557 483
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		-	-
Autres produits d'exploitation		185 095	160 658
<i>Produits des placements</i>		<i>2 281 351</i>	<i>1 522 886</i>
<i>Charges des placements</i>		<i>(252 937)</i>	<i>(364 194)</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		<i>158 453</i>	<i>152 578</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		<i>1 605 338</i>	<i>341 249</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		<i>(90 631)</i>	<i>(176 093)</i>
Produits des placements nets de charges	5.1	3 701 574	1 476 426
Charges des prestations des contrats	6.1	(15 520 572)	(10 358 059)
Produits des cessions en réassurance		2 709 424	2 530 600
Charges des cessions en réassurance		(2 778 703)	(2 326 932)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.1	(69 279)	203 668
Charges des autres activités		-	-
Frais d'acquisition des contrats	7.3	(782 923)	(701 822)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration	7.3	(726 536)	(668 175)
Autres produits et charges opérationnels courants	7.3	(201 010)	(180 026)
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		525 505	490 153
Charge de financement		(42 963)	(38 724)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	3.7	6 739	(16 904)
Impôts sur les résultats	7.3	(139 333)	(171 523)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7.3	349 948	263 002
Intérêts minoritaires		(53)	17
Résultat net (part du groupe)		350 002	262 985
Résultat par action (€)		18	14
Résultat dilué par action (€)		18	14



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Comptes consolidés

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	12/2021	12/2020
RÉSULTAT NET	349 948	263 002
Écarts de conversion	-	(296)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(630 744)	924 838
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(4 459)	(5 513)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	183	(552)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(7 108)	(679)
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	465 123	(706 299)
Impôts	45 847	(53 971)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(131 158)	157 529
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	218 790	420 531
dont part du groupe	218 628	420 527
dont part des minoritaires	162	4





2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2019	148 014	1 097 937	431 180	562 337	2 239 469	189	2 239 658
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2019 corrigée	148 014	1 097 937	431 180	562 337	2 239 469	189	2 239 658
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	157 542	-	157 542	(18)	157 524
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	262 986	262 986	17	263 003
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	157 542	262 986	420 528	(1)	420 527
Distribution de dividendes	-	-	-	(268 287)	(268 287)	-	(268 287)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(940)	(940)	-	(940)
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	(944)	(944)	-	(944)
Divers	-	-	-	4	4	(0)	4
Situation au 31/12/2020	148 014	1 097 937	588 723	556 096	2 390 770	188	2 390 958
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2020 corrigée	148 014	1 097 937	588 723	556 096	2 390 770	188	2 390 958
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(131 373)	-	(131 373)	215	(131 158)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	350 002	350 002	(53)	349 948
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	(131 373)	350 002	218 628	162	218 790
Distribution de dividendes	-	-	-	(34 724)	(34 724)	-	(34 724)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	196	196	(164)	32
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	196	196	-	196
Divers	-	-	-	-	-	(164)	(164)
Situation au 31/12/2021	148 014	1 097 937	457 349	871 569	2 574 870	186	2 575 056



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Comptes consolidés

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	12/2021	12/2020
Résultat opérationnel avant impôt	525 505	490 153
- Plus et moins-values de cession des placements	(158 453)	(152 578)
+ Dotations nettes aux amortissements	72 346	182 452
+ Variation des frais d'acquisition reportés	(18 584)	18 364
+ Variation des dépréciations	90 631	176 093
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	7 060 387	2 758 864
+ Dotations nettes aux autres provisions	(5 715)	(8 855)
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 605 338)	(341 249)
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(79)	(3 738)
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	5 435 195	2 629 353
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	703 759	481 715
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	(1 443 400)	3 005 408
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(189 305)	26 962
- Impôts nets décaissés	(106 301)	(184 624)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 925 452	6 448 967
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	-
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	28 422 634	16 721 966
+ Cessions d'immobilier de placement	-	71 017
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	28 422 634	16 792 983
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(33 170 746)	(23 183 283)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(13 613)	(8 666)
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(33 184 359)	(23 191 949)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 386)	(72 416)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 386)	(72 416)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 771 111)	(6 471 383)
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	-	-
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(34 724)	(268 287)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(34 724)	(268 287)
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	394 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(44 000)	(16 000)
- Intérêts payés sur dettes de financement	(42 963)	(38 724)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(86 963)	339 276
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(121 687)	70 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	456 637	408 072
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 925 452	6 448 967
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 771 111)	(6 471 383)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(121 687)	70 989
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(52)	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	489 240	456 637
dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	533 249	490 570
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(44 009)	(33 933)

Annexe aux comptes consolidés



1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1. INTÉGRATION DU PÔLE ASSURANCES AU GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE a initié en juin 2021 une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Natixis. Conformément à l'avis n° 221C1758 de l'Autorité des marchés financiers publié le 13 juillet 2021, le Groupe BPCE a procédé le 21 juillet 2021 au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'ont pas été apportées à l'offre publique, ainsi qu'à la sortie définitive de Natixis de la cote sur les marchés financiers. Le Groupe BPCE prévoit dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024 de simplifier son organisation en regroupant les métiers au service de la banque de détail : Assurances, Paiements et le pôle Solutions et Expertises financières (SEF). Cette opération prévue le 1^{er} mars 2022 consistera notamment en un rattachement direct du pôle Assurances à BPCE SA et devra conduire BPCE SA à racheter les titres de Natixis Assurances jusqu'alors détenus par Natixis SA.

1.2. DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'exercice 2021 a été marqué pour Natixis Assurances par une activité commerciale très dynamique, notamment en Épargne. Les primes acquises ont retrouvé un niveau supérieur au niveau d'avant la crise sanitaire à 13 939 M€, elles s'inscrivent en forte progression de 32% par rapport à l'exercice 2020 marqué par les épisodes de confinement. Les ventes de produits dommages bénéficient de la mise en marché des nouvelles offres et du plein effet du déploiement de la plateforme unique d'Assurance non vie qu'utilisent les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Le portefeuille de contrats Dommages est ainsi en hausse de 10%, ce qui se traduit par une progression de 13% des primes émises.

1.3. PANDÉMIE DU COVID-19

Hormis les effets sur l'évolution de l'activité commerciale, la pandémie de Covid-19 n'a pas eu en 2021 d'impacts significatifs sur la solidité financière et le patrimoine de Natixis Assurances.

1.4. SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le programme Well de transformation mené par BPCE vise à concevoir un environnement de travail homogène, fonctionnel et adapté aux attentes des collaborateurs. À ce titre, les conseils d'administration des filiales d'assurance en France ont entériné leur participation aux coûts du schéma directeur, soit un engagement de 6 M€. À fin 2021, Natixis Assurances a comptabilisé 50% du montant estimé de la dépense en charges à payer non déductibles.

1.5. FINANCEMENT

Natixis Assurances a remboursé auprès de Natixis un emprunt senior de 44 M€ le 22 juin 2021.

La société a également contracté un emprunt senior de 8 M€ le 22 octobre 2021 auprès de BPCE Vie, au taux fixe de 0,621% pour une durée de 8 ans. Cet emprunt a permis de financer un prêt subordonné de 8 M€ auprès de Natixis Life, consenti le 22 octobre 2021 au taux fixe de 1,754% pour une durée de 8 ans.

Par ailleurs, les deux prêts seniors de 8 M€ et 22 M€ accordés à Natixis Life le 31 juillet 2012, ont été remboursés par anticipation et remplacés par des prêts subordonnés de mêmes montants :

- un prêt de 8 M€ pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 1,531% ;
- un prêt de 22 M€ pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 2,372%.

2. RÉFÉRENTIEL IFRS

2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement ANC n° 2020-01 relatif aux règles de consolidation des entreprises, y compris les entreprises régies par le Code des assurances, et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la *Synthèse des travaux des groupes de travail du Conseil national de la comptabilité (CNC) sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance* mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différés actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;

- à la recommandation de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2021

Amendement IFRS 16 « Concessions de loyers – Covid 19 »

Adopté par la Commission européenne le 9 octobre 2020, il est applicable de manière rétrospective au 1^{er} juin 2020. Cet amendement prévoit un allègement opérationnel facultatif et temporaire lié à la crise sanitaire du Covid-19 pour les locataires bénéficiant de concessions de loyers.

L'IASB a publié le 31 mars 2021 un nouvel amendement permettant d'élargir le champ d'application du précédent et a été adopté par l'Union européenne le 31 août 2021. Son application est obligatoire si l'amendement précédent, datant de 2020, a été appliqué.



Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 »

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêts de référence - Phase 2 » ont été adoptés par l'Union européenne le 13 janvier 2021. Ces amendements sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces amendements visent à définir le traitement comptable applicable aux actifs et passifs financiers concernés par la transition aux taux de référence alternatifs. Ils apportent une exemption également en matière d'application de la comptabilité de couverture afin de permettre le maintien de la comptabilité de couverture au-delà de la modification des taux de référence. Natixis Assurances est principalement exposée sur ses actifs financiers aux taux Euribor. Les montants des actifs financiers indexés sur cet indice, dont la maturité est supérieure au 31 décembre 2021, sont présentés en note 5.7.

Décision de l'IFRS IC du 20 avril 2021 relative à la norme IAS 19 « Avantages du personnel »

Dans une décision datant du mois d'avril 2021, le Comité d'interprétation des normes comptables internationales (IFRS IC) a apporté des précisions sur les principes à appliquer pour l'attribution des avantages relatifs au régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : le salarié, lorsqu'il atteint l'âge de départ à la retraite, et s'il est toujours employé par l'entité à cette date, peut bénéficier d'une indemnité égale à un mois du dernier salaire pour chaque année de service. Cette indemnité est plafonnée à un nombre déterminé d'années consécutives de service au sein de l'entité.

Dans ce cas, le Comité IFRS IC a précisé que la charge de prestation est à allouer aux périodes couvrant uniquement les années de service précédant le départ en retraite, dans la limite du nombre d'années requises pour atteindre le plafond prévu selon les termes du régime. Cette décision a été validée par l'IASB lors de sa réunion de mai. Aucun impact n'a été identifié dans les comptes de Natixis Assurances au 31 décembre 2021.

Décision de l'IFRS IC du 27 avril 2021 relative à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles »

Dans une décision datant du mois d'avril 2021, le Comité d'interprétation des normes comptables internationales (IFRS IC) a apporté des précisions sur les principes à appliquer lors de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel fourni par un fournisseur dans le cadre d'un contrat SaaS (*Software as a Service*).

Le Comité IFRS IC a précisé que, dans la majorité des cas, ces coûts ne doivent pas être comptabilisés en immobilisations incorporelles car l'entité qui les supporte ne contrôle pas le logiciel, et les activités de configuration et de personnalisation ne créent pas une ressource qu'elle contrôle, distincte du logiciel. Il convient de comptabiliser ces coûts en charges au moment où ces services de configuration et de personnalisation sont réalisés. La décision du Comité précise aussi que si un paiement est réalisé en avance au titre de ces prestations, alors il est à comptabiliser à l'actif. Cette décision a été validée par l'IASB lors de sa réunion d'avril 2021. Aucun impact n'a été identifié dans les comptes de Natixis Assurances au 31 décembre 2021.

2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2021 sont appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2021, et notamment les textes entrés en vigueur en 2021.

2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

IFRS 9. Instruments financiers

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire. Cette norme a été adoptée par la Commission européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;
- parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :
 - si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
 - si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,
 - dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (*Solely Payments of Principal and Interests*) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI (cf. annexes IFRS 9 au chapitre 5.6 Placements).

Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser à minima les pertes de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

Option de report de la mise en œuvre de la norme

Conformément au règlement UE 2017/1988 du 3 novembre 2017, les entités d'assurance, ainsi que les secteurs assurance des congruents financiers, peuvent sur option et sous certaines conditions n'appliquer la norme IFRS 9 qu'à compter du 1^{er} janvier 2023. Le 17 mars 2020, l'IASB a voté en faveur du report de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable internationale des passifs d'assurance au 1^{er} janvier 2023. Cette décision a également été accompagnée par la prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (Instruments financiers) prévue par IFRS 4. Ainsi, après analyse du poids des passifs d'assurance dans le passif consolidé de Natixis Assurances, Natixis Assurances a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023. La compagnie a d'ores et déjà engagé des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille et les finalise en inscrivant son projet dans ce nouveau calendrier. .

IFRS 17. Contrats d'assurance

À la suite du report de la date d'application voté par l'IASB en mars 2020, IFRS 17 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Fin juin 2020, l'IASB a publié la norme IFRS 17 comprenant des amendements au texte initialement publié en mai 2017. Un ultime amendement concernant l'information comparative des assureurs appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 a été publié en décembre 2021 et sera intégré au texte définitif de la norme.

Le processus d'adoption de la norme au niveau européen est désormais terminé. La norme définitive à appliquer au niveau européen a été publiée en novembre 2021 et prévoit une disposition optionnelle permettant aux assureurs de ne pas appliquer le regroupement des contrats émis au plus à un an d'intervalle pour certaines catégories de contrats (les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire).

IFRS 17 remplacera IFRS 4 et définit notamment :

- le niveau de regroupement des contrats (contrats émis au plus à un an d'intervalle, soumis à des risques similaires et gérés ensemble) aux fins d'estimation de leur niveau de profitabilité ;

- le modèle comptable applicable en fonction des caractéristiques du contrat :

- I. approche simplifiée pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à un an,
- II. variable *fee approach* pour les contrats dits « participatifs directs »,
- III. le modèle général pour les contrats ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes ;

- la présentation des états financiers et les informations à fournir en annexe.

Cette norme va modifier en profondeur le mode d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

Natixis Assurances s'est dotée de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et a poursuivi en 2021 les travaux d'implémentation initiés en 2018 : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

Règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021

La Commission européenne a publié le 2 juillet 2021 le règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021 qui vise à adopter les amendements aux normes IAS 16, IAS 37, IAS 41, IFRS 1, IFRS 3, et IFRS 9.

L'amendement IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue », publié le 14 mai 2020, uniformise l'application de la norme en interdisant la déduction des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état des coûts de celle-ci. Ces coûts doivent à présent être comptabilisés en résultat net.

L'amendement IAS 37 « Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat » publié par l'IASB le 14 mai 2020 a pour but de préciser les coûts qu'une entité doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire.

L'amendement IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » publié le 14 mai 2020 a pour but d'apporter des précisions pour éviter les conséquences inattendues en cas de regroupement d'entreprises.

Les amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9 et IAS 41 s'insèrent dans le cadre des améliorations annuelles 2018-2020 de l'IASB. Ces améliorations annuelles s'intègrent dans le processus continu de l'IASB de simplification et d'amélioration des normes. Ces améliorations annuelles portent aussi sur la modification de l'exemple illustratif 13 de la norme IFRS 16 ; les amendements d'exemples illustratifs ne font pas l'objet d'une homologation par l'Union européenne.

Le règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021 entérine l'entrée en vigueur de l'ensemble de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2022.

Natixis Assurances n'est pas concernée par ces amendements.



3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur la quote-part d'intérêt de Natixis Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste *Investissements dans les entreprises associées*. La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les *Capitaux propres part du groupe* et au résultat dans le poste de *Quote-part dans le résultat des entreprises associées* du compte de résultat consolidé.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités, qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influer sur les rendements variables obtenus de l'entité.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	12/2021		12/2020		Dates d'entrée/ sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
GIE BPCE Relations Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCT TULIP NOTE	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
Adir	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66 avenue du Maine, 75014 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO PARIS	MEE	28-32, avenue Victor Hugo 75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

Le périmètre de consolidation ne varie pas en 2021.

3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières est le suivant :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité ; seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5% des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5% du total des placements.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

3.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

La liste ci-après présente les entités non consolidées de Natixis Assurances. Les véhicules de placement dont la situation nette est supérieure à 0,5% de la valeur totale des placements de Natixis Assurances, soit 452 M€ au 31 décembre 2021, et dont le pourcentage de détention dépasse 25% sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de l'entité	% de détention 2021	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
NATIXIS IONIS	100 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI ATLANTIQUE MUR RÉGIONS	76 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ	58 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OPCI FRANCEEUROP IMMO P	57 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ PLUS	57 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI IMMO ÉVOLUTIF	48 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE	47 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AAA ACTIONS AGR ALIMENTAIRE	37 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND	37 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C	37 %	59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DNCA INVEST NORDEN	39 %	19, place Vendôme, 75001 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EURO RENDEMENT FCP	31 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.5. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les participations non consolidées au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Libellé de l'entité	% de détention 2021	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
SCI FONCIÈRE 2	100 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Seuil de matérialité non atteint
AEDIFEX LIFE	100 %	Avenue du Port 86C/320, 1000 Bruxelles, Belgique	Seuil de matérialité non atteint
SCI FLI	7 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	2 %	118, avenue de Paris, 79000 Niort	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	1 %	534, rue de Neudorf, 2015 Luxembourg, Luxembourg	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.6. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

Natixis Assurances ne dispose pas d'intérêts minoritaires significatifs au 31 décembre 2021.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

3.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les sociétés BPCE IARD, Adir et Ecureuil Vie Développement, mises en équivalence, impactent les comptes consolidés de Natixis Assurances de 96 M€ au bilan (Investissements dans les entreprises associées) et de 7 M€ dans le résultat net.

La SCI Tour Duo, également mise en équivalence, est comptabilisée dans la rubrique *Immobilier de placement* en tant que placement lié aux activités d'assurance. Elle impacte les comptes consolidés de Natixis Assurances de 99 M€ au bilan et n'a pas d'impact significatif sur le résultat net.

Les informations financières sur les entreprises associées sont présentées ci-après :

Informations financières sur les sociétés mises en équivalence (en k€)	31/12/2021				31/12/2020	Variation
	Valeur des titres mis en équivalence	Total Bilan	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur des titres mis en équivalence	Valeur des titres mis en équivalence
BPCE IARD	95 379	1 127 257	503 842	13 167	96 288	(909)
Adir*	0	275 792	8 536	-	-	-
Ecureuil Vie Développement	139	20 163	-	12	133	6
TOTAL DE LA VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	95 518				96 420	(902)
SCI DUO PARIS	98 874	700 930	-	(568)	98 982	(108)
TOTAL DE L'IMMOBILIER DE PLACEMENT DES MEE	98 874				98 982	(108)

*Les données d'Adir correspondent aux dernières données financières reçues arrêtées au 31 décembre 2020.

3.8. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les entités structurées non consolidées détenues par Natixis Assurances sont exclusivement des véhicules de placement détenus en représentation de ses engagements techniques ou de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des intérêts détenus par Natixis Assurances dans des entités structurées non consolidées, ainsi que l'exposition maximale au risque de perte attribuable à ces mêmes intérêts. L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant cumulé des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés. La taille des entités structurées présentées correspond au total des émissions au passif du bilan des véhicules de titrisation et à l'actif net des fonds de placement.

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris UC)	0	13 294
Actifs financiers disponibles à la vente	561	5 588
Prêts et créances	0	0
Total Actif	561	18 882
Engagements de financement donnés	603	461
Exposition maximale au risque de perte	1 164	19 343
Taille des entités structurées	2 799	255 729

3.9. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Natixis Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.



4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges et notamment les engagements sociaux, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyse de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, Natixis Assurances retient une approche par entité juridique.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité, calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage de pôle Assurances.

Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier, la SCI Duo Paris et de la SPPICAV Nami Investment.

4.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique, d'une part, l'identification d'un actif, et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Natixis Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Ce dernier comprend :

- le montant initial du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajustée, si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que Natixis Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour Natixis Assurances compte tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclues des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation, s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour

se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. Natixis Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne *Charges de financement* et sur la ligne *Autres produits et charges opérationnels courants*. Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne *Autres dettes de financement* au passif du bilan consolidé.

4.2.5. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement est, en résumé, le suivant :

- **actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM)** : portefeuille géré en extinction ; initialement emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7⁽¹⁾ ; ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- **actifs disponibles à la vente (AFS)** : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en capitaux propres ;
- **actifs détenus à des fins de transaction (trading)** : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **Actifs en option de juste valeur (JVO)** : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **prêts et créances** : actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif (avances, dépôts, prêts, créances pour espèces déposées chez les cédantes) ; ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- **placements en représentation des contrats en unités de compte** : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces.

Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Natixis Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

un notionnel de 640 M€ à fin 2021. Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 5.2.1) :

- la part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car Natixis Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Décomptabilisation

Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de

paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg) ; cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN⁽¹⁾ de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Ostrum Asset Management ;
- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de plus de 5 jours), récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion ; le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
 - l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,
 - l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
 - compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
 - l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;

- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 % ; dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.) ; dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers

- **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (LexiFi), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques.

(1) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs).



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

• **Investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté.

• **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière confrontation mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;
- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts ; cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens.

• **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après (cf. 5.3. Risques financiers).

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (1 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (504 M€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2021, la répartition du portefeuille selon divers

axes est la suivante :

Notation de crédit

- Les titres notés entre A et AAA représentent 68 % de l'encours.
- Les titres notés BBB représentent 24 % de l'encours.
- Les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 1 % de l'encours.
- Les titres non notés représentent 7 % de l'encours.

Secteur d'activité

- 30 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics.
- 30 % des émetteurs industriels ou du secteur des services.
- 40 % des émetteurs du secteur financier (dont 69 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 1 369 M€.

Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des « asset-backed securities » ou CLO (prix de revient brut résiduel de 3 M€ à fin décembre 2021). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un spread élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (22 à fin 2021) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (obligations foncières, covered bonds, cedulas, pfandbrief) et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 4 574 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 7 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2021.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

c) Investissements « alternatifs » de Natixis Assurances

Ils sont limités à 535 M€, ce qui représente 0,7% de la valeur des placements des fonds euros.

d) Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifiée des OPCVM détenus ;
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2021.

4.2.6. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par Natixis Assurances sur la base d'une analyse multicritère. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50% à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;

- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30% à la clôture ;

- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au premier euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation est figée trimestriellement et elle n'est jamais reprise.

Conformément à IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

4.2.7. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

4.2.8. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding et la réserve de réévaluation des actifs non AFS nette de participation aux bénéfices et d'impôts différés.

4.2.9. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock de réserve de capitalisation

La *Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance*, mise à jour en 2007, stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture de 145 M€ ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 69 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés



forme d'une provision pour participation aux bénéfices (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.).

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

4.2.10. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits.

4.2.11. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

4.2.12. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4).

• **Provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées.

• **Provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes

d'invalidité (garantie responsabilité civile - RC) sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05, TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien du BCAC et les provisions de rentes prévoyance liées au risque dépendance sont provisionnées selon une loi de maintien fournie par le réassureur apériteur.

• **Provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément au règlement ANC n° 2015-11 art. 142-6. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats.

• **Provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1^{er} février 2016.

• **Provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée *pro rata temporis*, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties Dommages et Prévoyance.

• **Provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

• **Provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement, déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres.

• **Provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer.

• **Provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies d'assurance vie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans.

• **Provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion.

• **Provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode de Black-Scholes (stochastique) est utilisée pour calculer le montant de cette provision.

• **Frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

4.2.13. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à la réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres disponibles à la vente, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La *Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance* de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. »

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour l'année 2021 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2021, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2021 est de 89% contre 87% au 31 décembre 2020.

Participation aux bénéfices différée active et test de recouvrabilité

Le règlement ANC n°2020-01 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

• l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des

scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;

• le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2021, comme en 2020, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

4.2.14. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50% de la provision pour les Banques Populaires et Caisses d'Epargne, 100% pour le crédit-bail, nulle pour l'ADE des Caisses d'Epargne et pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

4.2.15. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place pour ses filiales françaises un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées. Une somme de 1 291 k€ a été acquittée au titre de l'exercice 2021.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 843 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance correspondant à la constitution d'une retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, la cotisation étant intégralement à la charge de l'entreprise.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 4 916 k€ dont 5 046 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et -130 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut des filiales françaises de Natixis Assurances ressort à 13 628 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,80% et 1,20% ;
- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 0,80% ;
- taux d'inflation : 1,70 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,68% pour les cadres et les non-cadres ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Vie : 9,95% avant 35 ans, 4,98% entre 35 et 44 ans, 2,85% entre 45 et 54 ans, 1,29% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE Vie : 2,81% avant 35 ans, 1,41% entre 35 et 44 ans, 1,06% entre 45 et 54 ans, 0,49% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Assurances : 8,86% avant 35 ans, 4,43% entre 35 et 44 ans, 2,53% entre 45 et 54 ans, 1,15% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

- taux de turnover des non-cadres de BPCE Assurances : 2,50% avant 35 ans, 1,26% entre 35 et 44 ans, 0,94% entre 45 et 54 ans, 0,43% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;

- taux de turnover des cadres de BPCE APS : 7,54% avant 35 ans, 3,77% entre 35 et 44 ans, 2,16% entre 45 et 54 ans, 0,98% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;

- taux de turnover des non-cadres de BPCE APS : 2,13% avant 35 ans, 1,07% entre 35 et 44 ans, 0,80% entre 45 et 54 ans, 0,37% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans.

- taux de turnover des cadres de BPCE Relation Assurances : 8,35% avant 35 ans, 4,17% entre 35 et 44 ans, 2,39% entre 45 et 54 ans, 1,08% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans ;

- taux de turnover des non-cadres de BPCE Relation Assurances : 2,36% avant 35 ans, 1,18% entre 35 et 44 ans, 0,89% entre 45 et 54 ans, 0,41% entre 55 et 59 ans, pas de turnover au-delà de 60 ans.

Au 31 décembre 2021, les actifs admis en couverture sont de 3 548 k€ et l'engagement net total s'établit à 10 080 k€.

Médaille du travail

Elle est décernée aux collaborateurs en activité des sociétés BPCE Vie, BPCE Assurances et BPCE Relation Assurances, qui justifient de l'acquisition du nombre d'années requises pour prétendre aux échelons suivants :

- 20 ans de service : médaille d'argent ;
- 30 ans de service : médaille de vermeil ;
- 35 ans de service : médaille d'or ;
- 40 ans de service : médaille grand or.

Le montant de la prime correspond à : (Salaire brut mensuel x nombre de mois de présence) / (nombre d'année correspondant à la médaille x 12 mois).

Au 31 décembre 2021, l'engagement calculé par un actuair indépendant est évalué à 5 408 k€. Les calculs ont été effectués individuellement et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,60 % et 0,95 % ;
- taux d'inflation : 1,70 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,68 %.

Congés anniversaire

Natixis Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,28% et 0,85% ;
- taux d'inflation : 1,70% ;
- taux d'évolution des salaires : 2,68%.

L'engagement total ressort à 4 233 k€ dont 3 845 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice, dont 123 k€ de provision pour primes jubilaires pour les collaborateurs luxembourgeois.

4.2.16. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti.

4.2.17. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode FIFO sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat. En effet, afin de respecter les critères normatifs d'IAS 39, les titres AFS sont identifiés à l'achat et regroupés dans un même portefeuille. À la vente, les plus ou moins-values sont directement imputées aux capitaux-propres.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en Trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

4.3.7. Charges d'exploitation

Pour les sociétés d'assurance, les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode « ABC » d'allocation des coûts (*Activity Based Costing*). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- *Frais d'acquisition* ;
- *Frais d'administration* ;
- *Frais de gestion des sinistres* ;
- *Frais de gestion des placements* ;
- *Autres charges techniques et non techniques*.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

4.3.8. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours vie, les commissions assises sur le résultat technique Prévoyance, les commissions de performance

en Dommages et Prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

4.3.9. Impôts sur les résultats

Au titre de l'exercice 2021, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à :

- 26,5% pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ ;
- et 27,5% pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi n°99-1140 du 29 décembre 1999.

Le taux d'impôt français (hors contribution sociale) sera ensuite ramené à 25% à partir de 2022.

Quant à la filiale luxembourgeoise, Natixis Life, le taux d'impôt s'établit à 24,94 % (taux identique à celui appliqué au 31 décembre 2020).

Pour le calcul des impôts différés, Natixis Assurances applique le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2022.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation* avec les *Impôts et taxes* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

En application de la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques », le crédit d'impôt de recherche est classé en *Autres produits techniques* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance et ADE ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en *Activité d'investissement*. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.



5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1.1. Placements

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	12/2021		12/2020	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	124 046	-	124 736	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	989 252	1,00 %	964 694	1,02 %
Immobilier de placement en UC	442 704	0,40 %	447 553	0,47 %
Immobilier de placement	1 556 002	1,50 %	1 536 983	1,63 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	791 140	0,80 %	787 999	0,83 %
Obligations disponibles à la vente	44 005 226	44,00 %	43 641 175	46,15 %
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 914 801	1,90 %	2 044 902	2,16 %
Obligations	46 711 167	47,00 %	46 474 076	49,15 %
Actions disponibles à la vente	1 954 778	1,90 %	1 591 312	1,68 %
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0 %	-	0 %
Actions	1 954 778	1,90 %	1 591 312	1,68 %
OPCVM disponibles à la vente	8 142 008	8,10 %	6 898 003	7,30 %
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	633 070	0,60 %	552 200	0,58 %
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 348 353	4,30 %	5 584 489	5,91 %
OPCVM	13 123 431	13,00 %	13 034 692	13,79 %
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	61 789 376	62,00 %	61 100 081	64,62 %
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>791 140</i>	<i>0,80 %</i>	<i>787 999</i>	<i>0,83 %</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>54 102 012</i>	<i>54,00 %</i>	<i>52 130 491</i>	<i>55,13 %</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	<i>6 896 224</i>	<i>7,00 %</i>	<i>8 181 591</i>	<i>8,65 %</i>
Prêts & créances	13 943 727	14,00 %	13 002 968	13,75 %
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	23 133 382	23,00 %	18 867 623	19,95 %
Instruments dérivés actifs	12 972	0,00 %	49 297	0,05 %
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	100 435 459	100 %	94 556 951	100 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(53 562)		(14 346)	

(1) Hors immobilier de placement.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

(en k€)	12/2021		12/2020	
	Valeur au bilan	dont entreprises liées	Valeur au bilan	dont entreprises liées
Immobilier de placement au coût amorti	124 046	-	124 736	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	989 252	-	964 694	-
Immobilier de placement en UC	442 704	-	447 553	-
Immobilier de placement	1 556 002	-	1 536 983	-
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	791 140	24 060	787 999	24 060
Obligations disponibles à la vente	44 005 226	444 690	43 641 175	611 670
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 914 801	323 122	2 044 902	361 239
Obligations	46 711 167	791 872	46 474 076	996 969
Actions disponibles à la vente	1 954 778	29 127	1 591 312	23 538
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 954 778	29 127	1 591 312	23 538
OPCVM disponibles à la vente	8 142 008	86 995	6 898 003	85 425
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	633 070	-	552 200	-
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 348 353	-	5 584 489	-
OPCVM	13 123 431	86 995	13 034 692	85 425
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	61 789 376	907 994	61 100 081	1 105 933
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>791 140</i>	<i>24 060</i>	<i>787 999</i>	<i>24 060</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>54 102 012</i>	<i>560 813</i>	<i>52 130 491</i>	<i>720 634</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	<i>6 896 224</i>	<i>323 122</i>	<i>8 181 591</i>	<i>361 239</i>
Prêts & créances	13 943 727	641 988	13 002 968	320 482
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	23 133 382	2 640 639	18 867 623	2 372 608
Instruments dérivés actifs	12 972	11 241	49 297	32 364
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	100 435 459	4 201 862	94 556 951	3 831 387
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(53 562)	(51 302)	(14 346)	(9 172)

(1) Hors immobilier de placement.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	12/2021				12/2020			
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Immobilier de placement	1 306 883	1 590 530	1 556 002	283 647	1 302 773	1 566 810	1 536 983	264 037
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	791 140	938 820	791 140	147 680	787 999	991 790	787 999	203 792
Obligations disponibles à la vente	41 331 343	44 005 226	44 005 226	2 673 883	39 396 720	43 641 175	43 641 175	4 244 456
Obligations en option de juste valeur	1 835 308	1 914 801	1 914 801	79 493	1 945 155	2 044 902	2 044 902	99 747
Obligations	43 957 791	46 858 847	46 711 167	2 901 056	42 129 873	46 677 868	46 474 076	4 547 995
Actions disponibles à la vente	1 372 530	1 954 778	1 954 778	582 248	1 351 599	1 591 312	1 591 312	239 713
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	1 372 530	1 954 778	1 954 778	582 248	1 351 599	1 591 312	1 591 312	239 713
OPCVM disponibles à la vente	6 571 743	8 142 008	8 142 008	1 570 265	6 002 638	6 898 003	6 898 003	895 365
OPCVM en option de juste valeur	678 411	633 070	633 070	(45 341)	592 867	552 200	552 200	(40 667)
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 354 843	4 348 353	4 348 353	(6 489)	5 591 649	5 584 489	5 584 489	(7 160)
OPCVM	11 604 996	13 123 431	13 123 431	1 518 435	12 187 154	13 034 692	13 034 692	847 538
Prêts et créances	13 943 727	13 943 727	13 943 727	-	13 002 968	13 002 968	13 002 968	-
Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)	70 879 044	75 880 784	75 733 104	5 001 740	68 671 595	74 306 840	74 103 049	5 635 246



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable — 12/2021			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	124 046	-	-	124 046
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	989 252	-	-	989 252
Immobilier de placement en UC	442 704	-	-	442 704
Immobilier de placement	1 556 002	-	-	1 556 002
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	791 140	-	-	791 140
Obligations disponibles à la vente	44 005 226	(30 927)	(9 663)	43 964 636
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 914 801	-	-	1 914 801
Obligations	46 711 167	(30 927)	(9 663)	46 670 577
Actions disponibles à la vente	1 954 778	-	-	1 954 778
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 954 778	-	-	1 954 778
OPCVM disponibles à la vente	8 142 008	-	-	8 142 008
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	633 070	-	-	633 070
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 348 353	-	-	4 348 353
OPCVM	13 123 431	-	-	13 123 431
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	61 789 376	(30 927)	(9 663)	61 748 786
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>791 140</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>791 140</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>54 102 012</i>	<i>(30 927)</i>	<i>(9 663)</i>	<i>54 061 422</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	<i>6 896 224</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 896 224</i>
Prêts & créances	13 943 727	-	-	13 943 727
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	23 133 382	-	-	23 133 382
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	100 422 487	(30 927)	(9 663)	100 381 897

(1) Hors immobilier de placement.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable — 12/2020			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	124 736	-	-	124 736
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	964 694	-	-	964 694
Immobilier de placement en UC	447 553	-	-	447 553
Immobilier de placement	1 536 983	-	-	1 536 983
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	787 999	-	-	787 999
Obligations disponibles à la vente	43 641 175	24 689	47	43 665 911
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 044 902	-	2 312	2 047 214
Obligations	46 474 076	24 689	2 359	46 501 124
Actions disponibles à la vente	1 591 312	-	104	1 591 416
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 591 312	-	104	1 591 416
OPCVM disponibles à la vente	6 898 003	-	7 799	6 905 802
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	552 200	-	-	552 200
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	5 584 489	-	-	5 584 489
OPCVM	13 034 692	-	7 799	13 042 491
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	61 100 081	24 689	10 262	61 135 032
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>787 999</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>787 999</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>52 130 491</i>	<i>24 689</i>	<i>7 950</i>	<i>52 163 129</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	<i>8 181 591</i>	<i>-</i>	<i>2 312</i>	<i>8 183 904</i>
Prêts & créances	13 002 968	-	-	13 002 968
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	18 867 623	-	-	18 867 623
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	94 507 655	24 689	10 262	94 542 606

(1) Hors immobilier de placement.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

Natixis Assurances réalise des opérations de prêts et pensions de titres pour un montant de respectivement 297 M€ et 2 984 M€. Une partie de ces opérations est réalisée avec Natixis :

Prêts (en k€)	Valeur au bilan	Valeur au bilan
	12/2021	12/2020
NATIXIS	297 000	581 580
Total Prêts	297 000	581 580

Pensions (en k€)	Valeur au bilan	Valeur au bilan
	12/2021	12/2020
NATIXIS	13 695	309 879
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 322 929	1 981 702
BNP PARIBAS	493 295	924 384
CRÉDIT AGRICOLE	617 460	760 432
HSBC	116 776	325 077
BARCLAYS	215 324	113 634
CRÉDIT SUISSE	59 619	12 020
MORGAN STANLEY	-	336
NATWEST	144 967	-
Total Pensions	2 984 065	4 427 465

5.1.2. Passifs financiers

PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	12/2021			12/2020		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	19 667 015	72 %	(2)	19 589 840	73 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		5 913 322	22 %		5 220 216	20 %
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales⁽¹⁾	-	25 580 337	93 %	-	24 810 056	93 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 793 404	1 777 986	6 %	1 878 005	1 822 087	7 %
Passifs locatifs - IFRS 16	35 745	35 745	0 %	51 380	51 380	0 %
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 865 447	1 813 731	7 %	1 929 385	1 873 467	7 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	10 063	10 063	0 %	10 576	10 576	0 %
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	10 063	10 063	0 %	10 576	10 576	0 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	53 562	53 562	0,2 %	14 346	14 346	0,1 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	27 457 693	100 %	-	26 708 445	100 %

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2021					12/2020				
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette
Instruments dérivés	20	592	(572)	(572)	-	202	67	135	135	-
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	20	592	(572)	(572)	-	202	67	135	135	-

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2021					12/2020				
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions de titres	2 984 065	-	2 984 065	2 984 065	-	4 427 465	-	4 427 465	4 425 345	2 120
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 984 065	-	2 984 065	2 984 065	-	4 427 465	-	4 427 465	4 425 345	2 120

* Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés	12/2021	12/2020
Frais externes de gestion des placements	(54 312)	(46 903)
Frais internes de gestion des placements	(11 263)	(12 843)
Frais de gestion	(65 575)	(59 746)

Immobilier de placement	12/2021	12/2020
Produits des placements	61 577	72 311
Charges des placements	(22 234)	(21 348)
Frais de gestion	(3 795)	(4 054)
Variation de juste valeur hors cessions	14 519	16 201
Plus ou moins-values de cession	-	(45)
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	50 067	63 065



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Placements détenus jusqu'à l'échéance	12/2021	12/2020
Produits des placements	42 555	47 849
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	137	64
Variation des dépréciations	(9)	(108)
Produits financiers nets de charges	42 683	47 805

Placements disponibles à la vente	12/2021	12/2020
Produits des placements	1 051 797	940 958
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	157 857	152 464
Variation des dépréciations	(90 622)	(175 985)
Produits financiers nets de charges	1 119 032	917 437

Placements en option de juste valeur	12/2021	12/2020
Produits des placements	179 541	142 920
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	(24 900)	(50 452)
Ajustement Acav	1 639 054	306 416
Plus ou moins-values de cession	77 007	(2 569)
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	-
Produits financiers nets de charges	1 870 702	396 315

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés	12/2021	12/2020
Produits des placements	10 786	40 202
Charges des placements	(24 364)	(35 139)
Variations de juste valeur hors cession	(68 973)	90 169
Plus ou moins-values de cession	(31 369)	(18 471)
Produits financiers nets de charges	(113 920)	76 761

Prêts et créances	12/2021	12/2020
Produits des placements	935 095	278 646
Charges des placements	(136 969)	(243 907)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	459	50
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	798 585	34 789



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Total des placements des activités d'assurance	12/2021	12/2020
Frais de gestion non ventilés	(65 575)	(59 746)
Immobilier de placement	50 067	63 065
Placements détenus jusqu'à l'échéance	42 683	47 805
Placements disponibles à la vente	1 119 032	917 437
Placements en option de juste valeur	1 870 702	396 315
Placements détenus à des fins de transaction	(113 920)	76 761
Prêts et créances	798 585	34 789
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	3 701 574	1 476 426

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 26 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à Natixis Investment Managers.

5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	12/2020	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet ⁽¹⁾	Changement de classification	Entrée/sortie de périmètre	12/2021
Placements détenus jusqu'à l'échéance	756	9	-	(68)	-	-	697
Placements disponibles à la vente	222 544	90 622	(43 025)	-	-	-	270 141
<i>dont immobilier</i>	6 344	47 142	-	-	5 092	-	58 578
<i>dont obligations</i>	57 027	6 984	(13 312)	-	-	-	50 699
<i>dont actions et OPCVM</i>	159 173	36 496	(29 711)	-	(5 092)	-	160 866
Total Provisions pour dépréciation	223 300	90 631	(43 025)	(68)	-	-	270 838

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera au § 4.2.5.

Natixis Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Les trois niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation sont définis comme suit :

- niveau 1 : la valeur correspond d'une part à des prix cotés sur un marché actif pour un titre identique et, d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par au moins 5 contributeurs du marché ;
- niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres

à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;

- niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2021			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilier de placement	1 431 956	-	1 431 956	-
Obligations	44 005 226	38 154 818	2 637 737	3 212 671
Actions	1 861 931	1 798 269	63 658	4
OPCVM	8 055 013	5 074 420	2 928 433	52 159
Titres de participation	179 842	-	86 891	92 951
Actifs financiers disponibles à la vente	54 102 012	45 027 507	5 716 720	3 357 785
Obligations	1 914 801	55 910	267 402	1 591 490
OPCVM	4 981 423	4 469 063	503 270	9 090
Actifs financiers en juste valeur par résultat	6 896 224	4 524 973	770 672	1 600 580
Instruments dérivés actifs	12 972	1 767	11 205	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(53 562)	(1 767)	(51 795)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	60 957 646	49 552 480	6 446 802	4 958 365
% N	100 %	81,3 %	10,6 %	8,1 %
% N-1	100 %	81,2 %	10,7 %	8,1 %

Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**
 - obligations : niveau 2 : celles évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement // niveau 3 : 121 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs ;
 - actions : niveau 2 : SCI // niveau 3 : SAS Domue Vie, action non cotée ;
 - OPCVM : niveau 2 : SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement // niveau 3 : FCPR valorisés semestriellement ;
 - titres de participation : niveau 3 : Inter Mutuelle Assistance, Surassur et SICAV Belge.

• Actifs financiers en juste valeur par résultat :

- obligations : niveau 3 : 96 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs ;
- OPCVM : niveau 2 : SCPI peu liquides.
- **Instruments dérivés :**
 - niveau 1 : futures listés ;
 - niveau 2 : caps, swaps de taux et devise.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2020			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilier de placement	1 412 247	-	1 412 247	-
Obligations	43 641 175	37 490 999	3 237 631	2 912 546
Actions	1 514 912	1 467 416	47 492	4
OPCVM	6 812 578	4 331 164	2 481 414	-
Titres de participation	161 826	-	70 505	91 321
Actifs financiers disponibles à la vente	52 130 491	43 289 579	5 837 042	3 003 870
Obligations	2 044 902	88 751	69 470	1 886 681
OPCVM	6 136 689	5 637 358	499 331	-
Actifs financiers en juste valeur par résultat	8 181 591	5 726 109	568 802	1 886 681
Instruments dérivés actifs	49 297	14 690	34 607	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(14 346)	(4 473)	(9 873)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	60 347 033	49 025 905	6 430 577	4 890 551
% N	100 %	81,2 %	10,7 %	8,1 %
% N-1	100 %	80,9 %	11,4 %	7,7 %

Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**
 - en niveau 2 :
 - obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement
 - SCI (SCI Foncière 2, SCI FLI, SCI FLI 2) et actions BP Développement
 - SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement
 - SICAV belge

- en niveau 3 :
 - 102 obligations évaluées par moins de 4 contributeurs
 - titres de participation : Inter Mutuelle Assistance et Surassur

• Actifs financiers en juste valeur par résultat :

- en niveau 2 : SCPI peu liquides
- en niveau 3 : 90 obligations évaluées par moins de 4 contributeurs
- **Instruments dérivés :**
 - en niveau 1 : contrats Futures listés
 - en niveau 2 : caps, swaps de taux et devise, CDS



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Changements de niveau

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	42 257 301	7 292 563	4 013 037	53 562 901
Nouvel Instrument	6 913 265	586 194	570 900	8 070 359
Variation de périmètre				
De 1 à 2	-	-	-	-
De 1 à 3	-	-	155 857	155 857
De 2 à 1	325 154	-	-	325 154
De 2 à 3	-	-	218 571	218 571
De 3 à 1	56 760	-	-	56 760
De 3 à 2	-	-	-	-
Total	49 552 480	7 878 757	4 958 365	62 389 602

Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 886 681	6 157	-	86 106	(413 643)	-	35 280	-	1 600 580
Actifs financiers disponibles à la vente	3 003 870	105	(11 012)	494 965	(402 331)	(66 960)	339 149	-	3 357 785
Total	4 890 551	6 262	(11 012)	581 071	(815 974)	(66 960)	374 429	-	4 958 365

5.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2021			Valeur notionnelle totale	Notation de crédit					Juste valeur
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de change ⁽¹⁾	-	63 658	576 755	640 413	-	-	640 413	-	-	(30 927)
TOTAL	-	63 658	576 755	640 413	-	-	640 413	-	-	(30 927)

(1) Natixis Assurances a souscrit des swaps de change en couverture de portefeuilles obligataires libellés en dollar. La couverture a été reconnue efficace et comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.



5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2021			Valeur notionnelle totale 12/2021	Notation de crédit					Juste valeur 12/2021
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de change ⁽¹⁾	-	36 741	42 794	79 535	-	-	79 535	-	-	(9 055)
Swaps et CDS	-	36 741	42 794	79 535	-	-	79 535	-	-	(9 055)
Caps achetés ⁽²⁾	900 000	1 700 000	-	2 600 000	-	-	2 000 000	-	600 000	20
Caps vendus ⁽²⁾	900 000	1 700 000	-	2 600 000	-	-	2 000 000	-	600 000	(628)
Puts actions achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Puts actions vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Calls actions vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options	1 800 000	3 400 000	-	5 200 000	-	-	4 000 000	-	1 200 000	(608)
Change à terme	238 621	-	-	238 621	-	-	-	-	238 621	-
Autres	238 621	-	-	238 621	-	-	-	-	238 621	-
TOTAL	2 038 621	3 436 741	42 794	5 518 156	-	-	4 079 535	-	1 438 621	(9 663)

(1) Inclut la CVA/DVA.

(2) La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 600 M€ et une juste valeur totale de -79 k€.

5.3. RISQUES FINANCIERS

5.3.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de durée permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte

de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Les investissements effectués par Natixis Assurances intègrent une prise en compte des enjeux « environnement, social et gouvernance » (ESG). La démarche d'intégration de l'investissement responsable ainsi que la gouvernance mise en œuvre autour de ces enjeux sont décrites dans le rapport ESG de Natixis Assurances (<https://www.assurances.natixis.com/ntx-publication/>).

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 343-9 et R.343-10 Code des Assurances découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Ostrum Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du Comité Financier. Un comité de crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Ostrum Asset Management.

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2021					Secteurs d'activité au 31/12/2020				
	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	512 227	60 948	26 514	191 451	791 140	506 618	61 648	27 053	192 679	787 999
Obligations disponibles à la vente	12 909 776	647 572	16 628 672	13 819 206	44 005 226	12 913 703	746 231	15 034 614	14 946 627	43 641 175
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	31 032	1 883 769	-	1 914 801	-	32 651	2 012 251	-	2 044 902
Total obligations	13 422 003	739 552	18 538 955	14 010 657	46 711 167	13 420 321	840 531	17 073 918	15 139 307	46 474 076
% N	29 %	2 %	40 %	30 %	100 %	29 %	2 %	37 %	33 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	343 481	154 188	1 338 524	1 687 972	3 524 165	660 945	71 222	1 349 764	1 680 520	3 762 451
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	3 300 896	242 365	3 728 348	4 955 646	12 227 255	2 709 957	343 073	3 889 674	5 654 445	12 597 149
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	9 777 625	342 999	13 472 083	7 367 040	30 959 747	10 049 418	426 236	11 834 480	7 804 347	30 114 481

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Dont 20% notés AA ou AAA (2020 : 17%) et dont 69% notés A ou AA ou AAA (2020 : 62%).

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2021											12/2020
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	-	319 695	142 196	328 137	-	287	768	35	-	-	22	791 140
Obligations disponibles à la vente	2 561 172	13 627 822	13 283 175	10 953 016	443 081	44 542	15 173	-	-	-	3 077 245	44 005 226
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	-	262 864	1 630 071	20 727	-	-	-	-	-	-	1 139	1 914 801
Total obligations	2 561 172	14 210 381	15 055 442	11 301 880	443 081	44 829	15 942	35	-	-	3 078 405	46 711 167
% N	5,5 %	30 %	32 %	24 %	0,9 %	0,1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	7,0 %	100 %
% N-1	5,4 %	29 %	29 %	25 %	1,4 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	9,2 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	299 338	630 002	1 281 019	912 941	33 329	-	-	-	-	-	367 537	3 524 165
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	346 347	3 888 212	3 082 828	3 482 946	209 903	44 542	12 258	-	-	-	1 160 219	12 227 255
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 915 488	9 692 167	10 691 596	6 905 993	199 848	287	3 684	35	-	-	1 550 650	30 959 747

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT, des obligations « senior » émises notamment par les groupes ITM Entreprises, Artémis et des obligations structurées.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

VALEUR COMPTABLES DES TITRES DE DETTES SOUVERAINES

Dettes souveraines (en k€)	Pays	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
		2021	2020
Titres disponibles à la vente	France	8 160 480	8 518 071
	Belgique	1 193 595	1 307 881
	Espagne	1 061 365	837 154
	Allemagne	650 298	386 516
	Luxembourg	643 393	659 657
	États-Unis d'Amérique	224 549	101 608
	Portugal	183 933	190 392
	Philippines	165 718	63 362
	Pologne	101 450	117 217
	Italie	101 374	323 501
	Slovaquie	93 316	101 762
	Chili	87 045	48 856
	Royaume-Uni	70 673	71 060
	Pays-Bas	63 386	65 900
	Autriche	38 810	79 945
	Côte d'Ivoire	35 832	-
	Canada	15 933	16 343
	Finlande	10 759	11 056
	Slovénie	7 866	13 422
	Total	12 909 776	12 913 703
Titres détenus jusqu'à l'échéance	Italie	287 922	294 355
	France	224 305	212 263
	Total	512 227	506 618
Total des dettes souveraines		13 422 003	13 420 321

(1) Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessus a été exclusivement déterminée à partir de cotations de niveau 1.



5.3.3. Risque de liquidité

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2021 par échéance			Valeur comptable 12/2021	Valeur comptable 12/2020
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	84 972	365 000	410 000	859 972	859 970
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du Groupe	-	-	-	-	-
Total Emprunts à durée déterminée	84 972	365 000	410 000	859 972	859 970
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	880	-	273 500	274 380	274 389
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du Groupe ⁽³⁾	69	-	251 000	251 069	251 069
Total Emprunts à durée indéterminée	949	-	524 500	525 449	525 457
Total Dettes subordonnées	85 920	365 000	934 500	1 385 420	1 385 427
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	392 566	-	-	392 566	436 659
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du Groupe	-	-	-	-	-
Total Dettes de financement	478 486	365 000	934 500	1 777 986	1 822 086

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1^{re} date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

5.3.4. Risques de marché

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable 31/12/2021 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 871 848	82 930	-	8 142 008	10 096 786
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	633 070	633 070
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 348 353	4 348 353
Total Actions et OPCVM	1 871 848	82 930	-	13 123 431	15 078 209
% N	95,8 %	4 %	0,0 %		
% N-1	97,1 %	3 %	0,0 %		

Valeur comptable 31/12/2020 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 545 659	45 653	-	6 898 003	8 489 315
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	552 200	552 200
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	5 584 489	5 584 489
Total Actions et OPCVM	1 545 659	45 653	-	13 034 692	14 626 005
% N	97,1 %	3 %	0,0 %		
% N-1	97,1 %	3 %	0,0 %		

CLASSIFICATION AMF DES OPCVM DIVERSIFIÉS

Valeur comptable 31/12/2021 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2021
OPCVM disponibles à la vente	3 553 899	752 285	633 398	276 417	1 111 722	1 042 611	9	771 666	8 142 008
OPCVM en option de juste valeur	96 378	31	7 243	1 005	25 143	-	-	503 270	633 070
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 348 353	-	-	-	-	4 348 353
Total OPCVM non consolidés	3 650 276	752 316	640 641	4 625 776	1 136 866	1 042 611	9	1 274 936	13 123 431
% N	28 %	6 %	5 %	35 %	9 %	8 %	0 %	10 %	100 %
% N-1	21 %	6 %	5 %	44 %	9 %	6 %	0 %	10 %	100 %



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Valeur comptable 31/12/2020 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2020
OPCVM disponibles à la vente	2 669 736	758 272	611 472	189 506	1 102 800	810 279	9	755 929	6 898 003
OPCVM en option de juste valeur	15 795	3	149	-	36 916	-	-	499 335	552 200
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	5 584 489	-	-	-	-	5 584 489
Total OPCVM non consolidés	2 685 531	758 275	611 622	5 773 995	1 139 717	810 279	9	1 255 264	13 034 692
% N	21 %	6 %	5 %	44 %	9 %	6 %	0 %	10 %	100 %
% N-1	21 %	9 %	7 %	26 %	17 %	7 %	0 %	14 %	100 %

EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPICAV consolidées en intégration globale. Il ne comprend pas les titres de SCPI et SCI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Bureaux en juste valeur par résultat	946 110	931 046	116 730	116 130	1 062 840	1 047 176
Autres destinations en juste valeur par résultat	100 540	93 710	245 818	245 460	346 358	339 170
Trésorerie de l'immobilier*	22 757	25 901	-	-	22 757	25 901
Immobilier en juste valeur par résultat	1 069 408	1 050 658	362 548	361 590	1 431 956	1 412 248
Bureaux au coût amorti	98 874	98 982	25 173	25 754	124 047	124 736
Total Immobilier de placement	1 168 282	1 149 640	387 721	387 344	1 556 003	1 536 983

* Trésorerie des fonds immobiliers relatifs à des contrats en UC.

RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise (en k€)	12/2021		12/2020	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	99 082 628	99 %	93 315 793	99 %
Actifs financiers libellés en USD ⁽¹⁾	1 242 243	1 %	1 135 797	1 %
Actifs financiers libellés en CHF	63 731	0 %	54 250	0 %
Actifs financiers libellés en GBP	2 410	0 %	34 606	0 %
Actifs financiers libellés en autres devises	44 448	0 %	16 505	0 %
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	100 435 459	100 %	94 556 951	100 %
Passifs financiers libellés en EUR	27 457 693	100 %	26 703 043	100 %
Passifs financiers libellés en USD	-	0 %	5 402	0 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	27 457 693	100 %	26 708 445	100 %

(1) Dont 780 M€ couverts par des swaps de change.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

5.3.5. Risque de taux

EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2021 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 12/2021	Valeur comptable 12/2020
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	59 746	602 931	126 010	788 686	785 005
Obligations disponibles à la vente	2 900 312	10 794 099	27 797 923	41 492 333	42 190 856
Obligations en option de juste valeur	703	249 388	482 137	732 228	798 677
Obligations à taux fixe	2 960 761	11 646 418	28 406 070	43 013 248	43 774 538
Prêts et créances à taux fixe	50 004	13 291 717	61 154	13 402 876	12 952 879
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	-	(2 794)	(37 796)	(40 590)	24 736
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	3 010 765	24 935 341	28 429 428	56 375 534	56 752 152
% N	5,0 %	41,1 %	46,9 %	93,0 %	
% N-1	5,9 %	20,7 %	68,9 %		95,5 %
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	22	-	2 432	2 454	2 994
Obligations disponibles à la vente	500 078	421 405	1 591 409	2 512 892	1 450 319
Obligations en option de juste valeur	63 305	159 434	959 834	1 182 573	1 246 226
Obligations à taux variable	563 404	580 840	2 553 676	3 697 919	2 699 539
Prêts et créances à taux variable	456 221	84 631	-	540 852	50 089
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie ⁽²⁾	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	1 019 625	665 471	2 553 676	4 238 771	2 749 628
% N	1,7 %	1,1 %	4,2 %	7,0 %	
% N-1	0,8 %	1,4 %	2,3 %		4,6 %
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	4 030 390	25 600 812	30 983 103	60 614 305	59 451 691

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

EXPOSITION DES PASSIFS

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des passifs ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la projection des flux de passifs au 31/12/2021 par échéance estimée			Projection des flux de passifs 12/2021 ⁽²⁾	Valeur comptable des passifs 12/2021
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Passifs techniques en euros	3 687 507	12 690 483	53 206 156	69 584 146	71 474 490
Passifs techniques en UC	1 507 781	6 552 245	26 862 474	34 922 500	23 619 165
Total passifs techniques	5 195 288	19 242 728	80 068 630	104 506 646	95 093 655
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	478 351	300 000	748 000	1 526 351	1 526 351
PASSIFS À TAUX FIXE	5 673 639	19 542 728	80 816 630	106 032 997	96 620 006
Dettes subordonnées	135	-	251 500	251 635	251 635
PASSIFS À TAUX VARIABLE	135	-	251 500	251 635	251 635
PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	5 673 774	19 542 728	81 068 130	106 284 632	96 871 641

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée ; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement ; ils ne sont pas actualisés.

La valeur comptable des passifs correspond à ceux de l'activité Épargne (hors Prévoyance, Dommages et acceptations CNP).

5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10%. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles.

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son β calculé sur l'année écoulée. Ce β a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres.

L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (montants peu significatifs).

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10%. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI et SCI détenus (impact capitaux propres).



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2021			12/2020		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +10% du marché actions	826,1	37,5	788,7	669,3	5,9	663,4
Variation de -10% du marché actions	(830,5)	(57,1)	(773,4)	(669,6)	(22,0)	(647,6)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +10% du marché actions	822,7	34,0	788,7	665,8	2,4	663,4
Variation de -10% du marché actions	(823,5)	(50,1)	(773,4)	(662,7)	(15,0)	(647,6)
Sensibilité du marché immobilier						
Variation de +10% du marché immobilier	277,1	205,9	71,2	265,5	203,6	61,8
Variation de -10% du marché immobilier	(277,1)	(224,7)	(52,4)	(265,5)	(205,4)	(60,1)

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2021			12/2020		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +10% du marché actions	826,1	3,4	76,5	669,3	0,6	75,5
Variation de -10% du marché actions	(830,5)	(5,0)	(73,8)	(669,6)	(2,3)	(71,7)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +10% du marché actions	822,7	2,7	56,1	665,8	0,4	47,2
Variation de -10% du marché actions	(823,5)	(4,1)	(55,0)	(662,7)	(1,6)	(46,0)
Sensibilité du marché immobilier						
Variation de +10% du marché immobilier	277,1	16,8	6,8	265,5	19,6	6,8
Variation de -10% du marché immobilier	(277,1)	(18,6)	(5,0)	(265,5)	(19,8)	(6,6)



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Sensibilité au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1 % sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (BPCE Vie, BPCE Prévoyance, BPCE Assurances et Natixis Life), soit 94% de la valeur totale.

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2021			12/2020		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +1 % des taux obligataires	(3 541)	(147)	(3 352)	(3 312)	(100)	(3 165)
Variation de -1 % des taux obligataires	4 057	139	3 875	3 770	85	3 634
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +1 % des taux obligataires	(3 540)	(146)	(3 352)	(3 312)	(100)	(3 165)
Variation de -1 % des taux obligataires	4 057	138	3 875	3 770	85	3 634

(1) Y compris sur les titres HTM.

L'évolution de la sensibilité des instruments financiers au risque de taux par rapport à l'année dernière s'explique principalement par un effet volume lié à la croissance du portefeuille (malgré une hausse des taux swap 10 ans qui passe de -0,27% à fin 2020 à 0,31% à fin 2021), couplé à un rallongement de la durée qui découle des nouveaux investissements.

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2021			12/2020		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +1 % des taux obligataires	(3 541)	(12)	(274)	(3 312)	(9,6)	(305)
Variation de -1 % des taux obligataires	4 057	11	316	3 770	8,2	350
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de +1 % des taux obligataires	(3 540)	(12)	(274)	(3 312)	(9,6)	(305)
Variation de -1 % des taux obligataires	4 057	11	316	3 770	8,2	350

(1) Y compris sur les titres HTM.

5.4. RELATIONS DE COUVERTURE

Cf. note 4.2.5 Comptabilité de couverture.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

5.5. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 31/12/2021	Stock au 31/12/2020
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	442 704	447 553
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	23 133 382	18 867 623
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)	23 576 086	19 315 176
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	17 695 780	14 035 142
Passifs des contrats financiers en UC	5 923 385	5 230 792
Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)	23 619 165	19 265 934
<i>dont PSAP UC (c)</i>	-	-
Provision pour garantie plancher	1 147	174 777
Total des passifs relatifs aux contrats en UC	23 620 312	19 440 711
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	(43 079)	49 242
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	(43 079)	49 242

La sous-couverture au 31 décembre 2021 est due essentiellement à l'arrivée à échéance d'un fonds qui ne figure plus à l'actif dès le 31 décembre, tandis que le passif ne sera mis à jour que le 1^{er} janvier 2022.

5.6. ANNEXES IFRS 9 PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS PAR NATURE À LA DATE DE CLÔTURE

Décomposition des placements financiers (en k€)	Nature d'actif	12/2021		12/2020	
		Juste valeur	Variation de juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations	40 311 827	(1 679 192)	41 417 949	586 239
	OPCVM	-	-	-	-
	Prêts & créances	2 405 372	-	1 747 251	-
	Instruments dérivés actifs	-	-	-	-
	Total (1)	42 717 199	(1 679 192)	43 165 200	586 239
Autres actifs financiers	Obligations	6 547 021	(31 576)	5 259 919	(15 863)
	Actions	1 954 778	31 623	1 591 312	(51 093)
	OPCVM	13 123 431	803 615	13 034 692	299 868
	Prêts & créances	-	-	-	-
	Placements représentant les contrats UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	23 133 382	1 643 474	18 867 623	303 865
	Instruments dérivés actifs	12 972	(36 641)	49 297	31 409
	Total (2)	44 771 584	2 410 494	38 802 844	568 186
Actifs régis par d'autres normes qu'IFRS 9_IAS 39	Immobilier de placement	1 590 530	14 908	1 566 810	234 211
	Dépôts auprès des cédantes et avances sur polices	11 538 356	-	11 255 717	-
	Total (3)	13 128 886	14 908	12 822 526	234 211
Total des placements financiers (1) + (2) + (3)		100 617 668	746 210	94 790 570	1 388 636



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

DÉCOMPOSITION DES TITRES SPPI (SEULEMENT DES FLUX DE PAIEMENT DE PRINCIPAL ET D'INTÉRÊTS) PAR POCHE DE RATING

(en k€)	Notation des actifs	12/2021		12/2020	
		Valeur comptable ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ⁽¹⁾	Juste valeur
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et paiements d'intérêts	AAA	2 191 298	2 290 113	1 854 411	2 003 763
	AA	12 465 631	14 135 481	12 549 906	15 045 707
	A	13 853 871	14 403 106	11 003 190	11 838 827
	BBB	8 408 224	8 803 731	10 006 967	10 869 609
Sous-total des titres obligataires « Low credit risk »		36 919 024	39 632 431	35 414 474	39 757 906
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêt	< BBB	593 999	605 079	664 232	682 292
	non noté	2 462 256	2 479 696	2 710 077	2 725 002
Sous-total des titres obligataires hors « Low credit risk »		3 056 254	3 084 775	3 374 309	3 407 295
Total des titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts		39 975 279	42 717 206	38 788 783	43 165 200

(1) Avant correction de valeur pour dépréciation.

5.7. INSTRUMENTS FINANCIERS SOUMIS À LA RÉFORME DES INDICES

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. Les instruments financiers présentés sont les instruments dont la maturité excède le 31 décembre 2021. Les titres sont reportés valorisation incluse.

en k€	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EURIBOR - Euro Interbank Offered Rate	3 317 263	-	2 600 000
Total	3 317 263	-	2 600 000



6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	12/2021	12/2020
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	72 275 874	63 938 805
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	25 590 400	24 820 632
Participation aux bénéfices différée passive	4 222 372	4 691 064
Passifs relatifs aux contrats	102 088 646	93 450 501
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats	(18 546 573)	(16 503 695)
Actifs relatifs aux contrats	(18 546 573)	(16 503 695)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	83 542 073	76 946 806



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance ⁽¹⁾		Dommages		Total Assurance	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Provisions mathématiques	49 457 337	45 204 277	251 584	195 300	-	-	49 708 921	45 399 577
Provisions pour primes non acquises	-	-	3 805	3 899	528 610	459 797	532 415	463 696
Provisions pour sinistres (a)	511 994	641 398	664 882	607 332	1 189 728	1 068 725	2 366 604	2 317 455
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	1 838 144	1 608 957	-	-	-	-	1 838 144	1 608 957
Autres provisions	-	-	77 062	73 059	56 948	40 919	134 010	113 978
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	51 807 475	47 454 632	997 334	879 590	1 775 285	1 569 441	54 580 094	49 903 663
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	17 695 780	14 035 142	-	-	-	-	17 695 780	14 035 142
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	8 459 753	9 118 433	-	-	-	-	8 459 753	9 118 433
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	66 097	61 934	23 499	21 084	89 596	83 018
Provisions pour sinistres cédées (b)	154 128	328 060	158 258	145 310	197 775	154 475	510 161	627 845
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	8 613 881	9 446 493	224 355	207 243	221 274	175 560	9 059 510	9 829 296
Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC	4 642 723	3 981 123	-	-	-	-	4 642 723	3 981 123
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	56 246 651	48 062 158	772 979	672 347	1 554 011	1 393 881	58 573 641	50 128 386

(1) Vie et Non Vie.

(a) dont IBNR bruts	-	-	429 862	399 758	165 796	170 966	595 658	570 724
(b) dont IBNR cédés	-	-	107 953	96 269	52 295	23 030	160 248	119 299

Les activités des produits Multirisque des accidents de la vie (MAV), Garantie des moyens de paiement (GMP) et Santé sont classées en Dommages.

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.



6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Provisions mathématiques (b)	18 702 572	18 568 981	-	-	18 702 572	18 568 981
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	321 063	357 215	-	-	321 063	357 215
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	643 380	663 644	-	-	643 380	663 644
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	19 667 015	19 589 840	-	-	19 667 015	19 589 840
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)	5 923 385	5 230 792	-	-	5 923 385	5 230 792
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	4 641 886	2 516 889	-	-	4 641 886	2 516 889
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	4 641 886	2 516 889	-	-	4 641 886	2 516 889
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC	202 454	176 387	-	-	202 454	176 387
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	20 746 060	22 127 356	-	-	20 746 060	22 127 356

(a) dont IBNR = 0

DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	3 723 937	3 413 227	-	-	3 723 937	3 413 227
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	2 496 156	2 242 309	-	-	2 496 156	2 242 309
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	6 220 093	5 655 537	-	-	6 220 093	5 655 537

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.



6.1.3. Évolution des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite

ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

(en k€)	12/2021		
	Assurance	Contrats financiers	Total Vie, Épargne, Retraite
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1^{er} janvier	61 489 771	24 820 632	86 310 403
Primes pures nettes	5 949 933	5 131 584	11 081 517
Charge de sinistres	(3 740 263)	(1 877 847)	(5 618 110)
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	5 803 815	(2 483 969)	3 319 845
Entrée de portefeuille	-	-	-
Transferts internes	-	-	-
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	69 503 255	25 590 400	95 093 656

6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres des branches Prévoyance et Dommages

6.1.4.1 Évolution des valeurs brutes

RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET ANTÉRIEUR

(en k€)	Prévoyance et ADE		Dommages	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1^{er} janvier	605 810	534 163	1 001 673	1 001 312
Charge de sinistres sur exercice en cours	450 140	392 480	746 669	590 390
(Boni)/mali sur exercices antérieurs	(158 248)	(147 915)	(40 642)	(7 149)
Charge de sinistres totale	291 891	244 565	706 027	583 241
Paielements sur sinistres de l'exercice en cours	120 333	87 647	334 326	257 125
Paielements sur sinistres des exercices antérieurs	112 590	97 852	253 473	265 914
Total des paiements	232 922	185 499	587 799	523 039
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Variation des provisions de sinistres coassurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	(1 421)	14 104	2 775	7 211
Total provisions de sinistres brutes au 31 décembre	664 880	607 333	1 189 729	1 068 725



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

6.1.4.2 Évolution de la part des réassureurs

(en k€)	Prévoyance et ADE		Dommages	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1^{er} janvier	145 310	133 071	154 475	138 610
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	78 700	84 118	82 624	45 299
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(52 505)	(56 036)	(38 551)	(28 597)
Entrée/Sortie de portefeuille	(12 587)	(13 146)	(778)	(836)
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	(655)	(2 699)	-	-
Total part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler au 31 décembre	158 257	145 309	197 775	154 476

6.2. RISQUES D'ASSURANCE

6.2.1. Principales hypothèses

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	12/2021	12/2020
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'Assurance vie, Épargne, Retraite⁽¹⁾		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,02 %	0,02 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	<i>0,02 %</i>	<i>0,02 %</i>
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	96,1 %	96,7 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire⁽²⁾		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,28 %	0,30 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	<i>0,38 %</i>	<i>0,40 %</i>
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	97,8 %	97,9 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	0 %	0 %
Taux de chute moyen	3,79 %	5,78 %
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance Prévoyance et Dommages		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	0 %	0 %
Taux d'actualisation des provisions incapacité/invalidité, obsèques et dépendance	de 0 % à 2,50 %	de 0 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés - Prévoyance (hors ADE)	5,77 k€	4,44 k€
Coût moyen des sinistres réglés - Dommages (hors GMP et Santé)	0,45 k€	0,42 k€
Coût moyen des sinistres réglés - GMP et Santé	0,004 k€	0,004 k€

(1) Y compris les provisions mathématiques de rentes.

(2) Y compris les contrats financiers de Natixis Life.



6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers § 5.3.1.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;
- l'automobile, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages ;
- la responsabilité civile automobile et vie privée.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition notamment aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie, arrêt de travail et perte d'autonomie ;
- risque portant sur la fréquence des sinistres en décès, arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie ;
- risque de surmortalité sur le portefeuille assurances de personnes ;
- risque lié aux événements climatiques et aux catastrophes naturelles en Dommages ainsi qu'aux catastrophes accidentelles ou pandémiques en Assurances de personnes ;
- risque portant sur le montant des sinistres en responsabilité civile et dommages aux biens
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants :

- excédent de sinistre et excédent de capital en décès et excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part en Prévoyance individuelle ;
- quote-part et/ou excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité pour l'Assurance des emprunteurs (hors assurances des crédits renouvelables) ;
- quote-part à 90% en perte d'autonomie ;
- traité stop-loss sur le portefeuille des garanties décès en cas de surmortalité ;
- traités en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties décès par accident et maladie en cas d'épidémie ou de pandémie, sur le portefeuille des garanties de prévoyance en cas d'accident catastrophe ;
- traités en quote-part et excédent de sinistres couvrant les accidents de la vie ;
- couverture des événements climatiques par des traités en excédent de sinistres ;
- couverture des catastrophes naturelles : traité quote-part 50% cumulé à un traité stop-loss avec la Caisse centrale de réassurance (CCR) à partir d'un ratio sinistre à prime de 100% sur l'automobile et 200% pour les autres garanties ;
- couverture illimitée contre les actes de terrorismes ;
- couverture des incendies : conflagration jusqu'à 30 M€

et responsabilité civile locative jusqu'à 150 M€ par événement ;

- traités communs de réassurance de l'ARCAM couvrant la responsabilité civile de façon illimitée en corporel automobile et à concurrence de 100 M€ pour la responsabilité vie privée ou matérielle automobile, avec une garantie jusqu'à 350 M€ en cas de déplafonnement judiciaire ;
- excédent de sinistre avec aggregate couvrant les sinistres de moyenne ampleur en dommages aux biens ;
- traité en excédent de perte couvrant la revalorisation des rentes dues au titre de la responsabilité civile ;
- traité en excédent de perte des portefeuilles auto, 2-roues, MRH ;
- couverture des événements catastrophiques touchant les contrats garantie des accidents de la vie (garanties en cas de décès et/ou d'invalidité permanente) ;
- quote-part à 15% portant sur le fonds général des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie et de Natixis Life ;
- quote-part à 50% portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie ;
- quote-part de 40% des affaires nouvelles des contrats d'assurance vie et capitalisation en euros à vocation d'épargne retraite distribués par le réseau de Caisse d'Epargne depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- quote-part de 90% des encours en euros et en unités de compte des affaires d'assurance vie du réseau Caisse d'Epargne avec au moins un versement faisant suite à un rachat total ou partiel d'un contrat d'épargne-retraite chez CNP après le 1^{er} janvier 2020 ;
- cession à 100% en quote-part de la garantie plancher des contrats en unités de compte.

6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

6.2.3.1 Contrats d'épargne

Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéfices

La clause de participation aux bénéfices des contrats d'épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100% des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100% des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéfices servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

Contrats multisupports

Les contrats multisupports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports UC en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

Classification des contrats

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Les contrats « articles 82 et 83 » loi Madelin ainsi que le Plan Épargne Enfant sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multisupports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multisupports sans fonds euros sont classés en contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire.

6.2.3.2 Contrats de prévoyance et dommages

Les contrats de prévoyance et dommages sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, Assurance des emprunteurs, perte d'emploi, perte d'autonomie, auto, MRH, santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

6.2.4.1 Contrats décès prévoyance

VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en k€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2021	240 534	239 273

(en M€)	Tranche 1 ⁽¹⁾	Tranche 2 ⁽¹⁾	Tranche 3 ⁽¹⁾	Total
Capitaux sous risques - 2021	86 037	121 334	71 261	278 632
% N	30,9%	43,5%	25,6%	100%
% N-1	31,9%	39,2%	28,9%	100%

(1) La tranche 1 correspond essentiellement à des contrats dont les capitaux sous risques (CSR) sont inférieurs à 23 k€ ; la tranche 2, essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ ; et la tranche 3, essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€.

6.2.4.2 Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite des « puts ». La provision s'élève à 1,4 M€ à fin 2021 (174,5 M€ à fin 2020). Cette reprise est expliquée par un changement dans les modalités d'estimation, à savoir que le calcul est désormais réalisé sur une projection annuelle et non plus sur une projection viagère à horizon 30 ans.

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100%. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (11,5 M€) ont largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,7 M€).

Les capitaux sous risques (moins-values latentes sur l'ensemble euros + UC) s'établissent à 39,1 M€ à fin 2021 contre 81,7 M€ à fin 2020.

6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

6.2.5.1 Sensibilité des contrats d'assurance et financiers Vie, épargne, Retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4.) ;

- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3.).

Les principales caractéristiques des contrats d'épargne présentées (cf. § 6.2.1.) sont le taux minimum garanti, le taux de participation aux bénéfices et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéfices étant proche de 100%, la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

6.2.5.2 Sensibilité des contrats d'assurance Prévoyance et Dommages

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance Prévoyance et Dommages.

Ainsi, le ratio « sinistres sur primes » par exercice de survenance (S/P brut) observé sur le portefeuille de contrats constitué reste globalement stable par risque sur les dernières années. Les



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écarter les principales fluctuations (cf. § 6.2.2.).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, dans certains cas, les contrats commercialisés peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.

6.2.6. Impact des risques liés au changement climatique sur les contrats d'assurance

L'impact éventuel des risques liés au changement climatique porte notamment sur l'assurance Dommages. Les engagements pris par Natixis Assurances en assurance Dommages sont annuels : leur valorisation au passif du bilan n'est donc pas sensible à court terme aux risques liés au changement climatique.

Une augmentation de la sinistralité pourrait être compensée par un ajustement des cotisations, les conditions contractuelles étant révisables annuellement.

6.2.7. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

(en k€)	Notation de crédit (Standard & Poor's)	Provisions cédées		Solde du C/C	Montant garanti ⁽¹⁾	Montant non garanti ⁽²⁾	Exposition en % des CP ⁽³⁾
		Montant	%				
CNP	A	7 544 766	41 %	35 203	7 616 529	-	0 %
Canada Life	AA	5 218 888	28 %	(7 097)	5 206 242	(5 548)	(0,2 %)
RGA Re	AA-	2 199 581	12 %	(20 378)	2 173 565	(5 638)	(0,2 %)
Hannover Life Re	AA-	2 131 658	11 %	(4 731)	2 134 240	-	0 %
Mapfre Re	A+	1 208 604	7 %	(4 423)	1 209 711	-	0 %
CCR	A	102 037	1 %	(2 121)	35 868	(64 049)	(2,5 %)
Surassur	NR	52 434	0 %	13 758	-	(66 191)	(2,6 %)
Scor	AA-	14 254	0 %	492	12 315	(2 431)	(0,1 %)
Partner Re	A+	11 645	0 %	(2 368)	205 967	-	0 %
Autres cessionnaires	de A- à AA+	62 709	0,34 %	5 750	50 926	(17 532)	(0,7 %)
Total		18 483 866	100 %	8 335	18 594 436	(143 858)	(5,6 %)

(1) Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc.

(2) Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti.

(3) Montant non garanti / capitaux propres.

Les traités couvrant les risques de catastrophes naturelles conclus avec la CCR ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement, ces risques bénéficiant de la garantie illimitée de l'État français. Les traités avec Surassur ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement car cette dernière est une captive de réassurance du Groupe BPCE.

6.2.8. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement des assurés ;
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

6.2.9. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/passif qui tient compte notamment :
 - du comportement des assurés en matière de rachats,
 - de la politique de distribution,
 - d'un passif en run-off.

Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle utilisé dans le cadre des calculs Solvabilité 2.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.



7. AUTRES NOTES

7.1. BILAN

ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	2021			2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
Natixis Life	1 235	-	1 235	1 235	-	1 235
Total	17 647	-	17 647	17 647	-	17 647

Il n'y a pas eu de mouvements en 2021 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste *Investissements dans les entreprises associées* depuis 2017 ; ce dernier est déprécié à 100% depuis le 31 décembre 2020 ;
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste *Immeuble de placement*.

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du Groupe.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Détail des frais d'acquisition reportés (en k€)	2021			2020		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais d'acquisition reportés et assimilés sur activités Vie	307 597	(123 039)	184 558	307 597	(102 532)	205 065
Frais d'acquisition reportés sur activités Non Vie			78 081			59 498
Total	307 597	(123 039)	262 639	307 597	(102 532)	264 563

Lors de la signature du traité Stock en 2016, une commission de 308 M€ a été payée à CNP Assurances dans le cadre de la mise en place de la réassurance de 10% des encours du réseau Caisse d'Epargne. Cette dernière a fait l'objet d'une comptabilisation en *Frais d'acquisition* reportés, amortis sur 15 ans.

Un test de dépréciation consistant à vérifier que la somme actualisée des résultats futurs dégagés par le traité dans les prochaines années est supérieure à la valeur nette comptable est réalisé chaque année.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en k€)	2021			2020		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisation corporelles						
Terrains et constructions	1 556	(778)	788	1 556	(692)	874
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	65 486	(31 626)	33 860	71 669	(21 431)	50 238
<i>Dont biens immobiliers</i>	65 486	(31 626)	33 860	71 669	(21 431)	50 238
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	35 963	(21 485)	14 478	43 606	(28 174)	15 432
Immobilisation incorporelles						
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	461 965	(315 835)	146 130	449 393	(288 152)	161 241
Autres	5 143	(2 842)	2 301	5 099	(2 723)	2 376
Total	570 123	(372 566)	197 557	571 333	(341 172)	230 161

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE

(en k€)	Valeur brute 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre et autres	Actifs non courant destinées	Valeur brute 31/12/2021
Immobilisation corporelles						
Terrains et constructions	1 566	-	-	-	-	1 566
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	71 669	-	(6 183)	-	-	65 486
<i>Dont biens immobiliers</i>	71 669	-	(6 183)	-	-	65 486
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	43 606	2 590	(10 233)	-	-	35 963
Immobilisation incorporelles						
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	449 393	93 668	(81 096)	-	-	461 965
Autres	5 099	44	-	-	-	5 143
Total	571 333	96 302	(103 695)	-	-	570 123

VENTILATION DES PASSIFS LOCATIFS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(en k€)	31/12/2021						Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Passifs locatifs	2 571	2 610	4 395	6 930	18 611	627	35 745



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

(en k€)	31/12/2021						
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location contractés mais dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition	-	-	-	-	-	-	-

Natixis Assurances ne dispose pas de contrats de location contractés dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition au 31 décembre 2021.

COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	12/2021	12/2020
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	2 687 607	4 267 505
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	-	-
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	2 085 571	1 143 762
Réserve de réévaluation	4 773 178	5 411 268
Réserve de participation aux bénéfices différée	(4 151 549)	(4 612 386)
Réserve d'impôts différés	(160 515)	(206 425)
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	461 115	592 457
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	(20 258)	(15 799)
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	18 030	13 745
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	575	531
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(1 653)	(1 523)
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	459 462	590 933

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	12/2021	12/2020
Provision pour litiges	15 506	11 942
Provision pour pensions et obligations similaires	26 700	22 862
Autres provisions	152	-
Total Provisions pour risques et charges	42 358	34 804



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

Détail des provisions pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire (en k€)	Provision indemnités de fin de carrière			Provision médailles du travail	Provision congés anniversaire	Provision CET
	Valeur actualisée des engagements financés brute	Juste valeur des actifs de financement	Valeur actualisée des engagements financés nette	Valeur actualisée des engagements financés brute	Valeur actualisée des engagements financés brute	Valeur actualisée des engagements financés
Engagements au 31/12/2020	12 769	3 484	9 286	4 644	3 845	5 086
Variation à comptabiliser par résultat	1 158	10	1 148	970	636	1 892
Coût des services rendus sur la période	1 102	-	1 102	503	605	1 892
Coût des services passés	-	-	-	538	-	-
<i>Dont liquidation et réduction de régime</i>	-	-	-	-	-	-
Coût financier net	56	10	46	9	7	-
Écarts de réévaluation enregistrés sur la période relatifs aux autres avantages à long terme	-	-	-	(80)	24	-
Variation des écarts actuariels par OCI	(130)	54	(184)	-	-	-
Écarts de réévaluation dus à l'expérience	105	-	105	-	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses démographiques	(143)	-	(143)	-	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses financières	(92)	-	(92)	-	-	-
Écarts de réévaluation : rendements des actifs	-	54	(54)	-	-	-
Flux de trésorerie	(170)	-	(170)	(206)	(248)	-
Prestations versées	(170)	-	(170)	(206)	(248)	-
Engagements au 31/12/2021	13 628	3 548	10 080	5 408	4 233	6 978



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique à la note 6.1. Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	169 711	184 087	286 439	150 820	594 966	536 666	1 051 116	871 573
Créances de cessions en réassurance (b)	40 717	13 024	276	13	20 429	16 549	61 422	29 586
Total	210 428	197 111	286 715	150 833	615 395	553 215	1 112 538	901 159

(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	2 166	14 046	-	-	-	-	2 166	14 046
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	294 822	261 935	71 498	65 586	120 093	99 410	486 412	426 930
Dettes de cessions en réassurance (b)	10 923 385	10 119 054	245 043	225 629	6 318	7 324	11 174 746	10 352 007
Total	11 218 207	10 380 989	316 541	291 214	126 411	106 734	11 661 158	10 778 937

(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	12 662	3 894	-	-	-	-	12 662	3 894
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	562 705	514 711	-	-	-	-	562 705	514 711

Les créances et les dettes de BPCE Prévoyance figurent par convention à 100 % en Prévoyance.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	12/2021	12/2020
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Garantie autonome à première demande apportée par Natixis pour un contrat collectif ⁽¹⁾	-	2 000 000
Autres cautions reçues	903 118	910 621
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	7 517 953	5 732 575
Engagements reçus	11 426 071	11 648 196
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	3 143 745	3 414 512
Cautions et avals donnés	14 049	13 585
Engagements donnés	3 157 794	3 428 097

(1) Cette garantie n'est plus mentionnée en engagement reçu en 2021 ; elle est en effet accordée directement au souscripteur du contrat collectif sans passer par Natixis Assurances.

7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Primes acquises	11 437 578	8 340 565	1 213 659	1 053 101	1 287 919	1 163 817	13 939 156	10 557 483
dont primes acquises zone France	10 791 868	7 888 669	1 213 659	1 053 101	1 287 919	1 163 817	13 293 446	10 105 586
dont primes acquises zone Luxembourg	645 710	451 897	-	-	-	-	645 710	451 897

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020	12/2021	12/2020
Produit net bancaire	373	376	305	238	316	333	25	7	1 019	955
Frais généraux format bancaire	(184)	(176)	(58)	(63)	(205)	(217)	(46)	(8)	(493)	(464)
Résultat opérationnel	189	200	248	175	111	116	(21)	-	526	491
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(43)	(39)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	7	(18)
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(139)	(172)
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	350	263
dont résultat opérationnel zone France	184	196	248	175	111	116	(21)	(0)	521	486
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	5	5	-	-	-	-	-	-	5	5

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding et à des frais généraux de projets de transformation.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	12/2021	12/2020
Services extérieurs	246 047	192 779
Frais de personnel	169 525	172 489
Impôts et taxes	41 273	50 604
Commissions	1 254 388	1 126 731
Autres	80 910	74 697
Dotations aux amortissements et provisions	46 247	57 432
Total Frais par nature	1 838 391	1 674 732

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	12/2021	12/2020
Frais internes de gestion des placements	11 263	12 843
Frais de gestion des sinistres	109 744	101 607
Frais d'acquisition	782 923	701 822
<i>dont commissions</i>	<i>665 760</i>	<i>595 365</i>
Frais d'administration	726 536	668 175
<i>dont commissions</i>	<i>588 629</i>	<i>531 369</i>
Autres produits et charges opérationnels courants	207 925	190 285
Total Frais par destination	1 838 391	1 674 732

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec Natixis s'élèvent à 50 736 k€. Sur les 1 254 M€ de commissions, 1 103 M€ sont versées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

CONTRATS DE LOCATION – PRENEUR

Charges de location - preneur (en k€)	12/2021
Charge d'intérêts sur passifs locatifs	178
Dotations aux amortissements au titre de droits d'utilisation	11 995
Paiements locatifs variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	12 173

Charges de location - exemption (en k€)	12/2021
Charge de location au titre de contrats de courte durée	546
Charge de location portant sur des actifs de faible valeur	441
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	987

Les charges de location relatives aux contrats de faible valeur et aux contrats de courte durée sont enregistrées sur la ligne *Charges des autres activités* du compte de résultat consolidé.

PRODUITS DE SOUS-LOCATION TIRÉS D'ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Natixis Assurances ne dispose pas de produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation au 31 décembre 2021.



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	12/2021	12/2020
Charge d'impôt exigible	(134 455)	(145 740)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1 003)	2 155
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(3 875)	(27 938)
Charge d'impôt totale	(139 333)	(171 523)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	12/2021	12/2020
+ Résultat net - part du groupe	350 002	262 985
+ Résultat net - part des minoritaires	(53)	17
+ Impôt de l'exercice	139 333	171 523
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(6 689)	16 908
Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	482 592	451 433
+/- Différences permanentes	12 753	8 343
Résultat fiscal consolidé	495 345	459 776
x Taux d'impôt théorique	28,40 %	32,02 %
= Impôt théorique	(140 678)	(147 220)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	3 042	3 153
+ Impôt au taux réduit	294	860
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	27	307
+ Effets des différences permanentes	(9 131)	(5 672)
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	7 113	(22 951)
= Charge d'impôt de l'exercice	(139 333)	(171 523)
Dont <i>Impôt exigible</i>	(135 458)	(143 585)
<i>Impôt différé</i>	(3 875)	(27 938)



ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés ⁽¹⁾ (en k€)	12/2021			12/2020		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	3 352			2 380		
Autres provisions non déduites	232 425			270 482		
Annulation provision d'égalisation	(69 197)			(59 599)		
Autres sources d'impôts différés par résultat	315 169			212 000		
Total des sources d'impôts différés par résultat	481 749	151 853	8 967	425 261	(96)	(146 822)
Sources d'impôts différés sur OCl recyclables	(592 956)	(126 572)	26 535	(773 378)	-	197 169
Sources d'impôts différés sur OCl non recyclables	61 562	663	-	51 363	116	(634)
Total des sources d'impôts différés	(49 644)	25 944	35 502	(296 755)	20	49 713

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont indiquées sans signe, celles engendrant des impôts différés passifs indiquées entre parenthèses.

7.4. AUTRES INFORMATIONS

7.4.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	12/2021			12/2020		
	Développement	Back-office clientèle	Autres	Développement	Back-office clientèle	Autres
Direction	6	3	22	5	3	22
Cadres	163	192	529	138	177	539
Non-cadres	49	884	312	14	857	319
Sous-total	217	1 079	863	157	1 037	880
Total	2 159			2 074		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 2 018 ETP à fin 2021 contre 1 898 ETP à fin 2020.

7.4.2. Actionnariat — consolidation — intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre-Mendès-France à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95% par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée.

La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. BPCE Vie et Natixis ont signé le 14 décembre 2018 un avenant à la convention d'intégration fiscale qui prévoit qu'en cas

de déficit fiscal, la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2021, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital



2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Annexe aux comptes consolidés

de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 1 385 M€, ont une juste valeur de 1 396 M€, dont 861 M€ à durée déterminée et 535 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du capital de solvabilité requis.

7.4.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 100 k€ ont été versés aux administrateurs non-salariés du groupe Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2021.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes, de la revue limitée des comptes semestriels et des autres diligences s'établit à 1 707 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

(en k€)	DELOITTE	PWC	MAZARS	KPMG	Total
Honoraires de certification des CAC	-	890	805	-	1 695
Services autres que la certification des comptes - autorisés par nature - SACC 1	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes - pré-autorisés par nature - SACC 2	-	6	6	-	12
Services autres que la certification des comptes - soumis à autorisation préalable - SACC 3	-	-	-	-	-
Total	-	896	811	-	1 707

7.4.6. Événements post-clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Natixis Assurances n'a pas identifié d'exposition significative sur son bilan ou son activité : l'exposition des placements financiers à ces pays est inférieure à 4 M€ (détention indirecte du fonds général) et seuls une quarantaine de résidents de ces pays détiennent des contrats d'assurance de Natixis Assurances.



3

ÉTATS FINANCIERS sociaux



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX

BILAN

Actif (en k€)	Brut	DAP / Autres	12/2021	12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 219	1 112	107	227
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	1 219	1 112	107	227
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	3 039 669	5 474	3 034 195	3 026 585
Participations	1 996 067	5 474	1 990 593	1 990 593
Créances rattachées à des participations	1 043 602	-	1 043 602	1 035 993
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
Créances	4 575	-	4 575	2 268
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	4 575	-	4 575	2 268
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	14 652	-	14 652	-
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	14 652	-	14 652	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	213	-	213	2 816
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif	496	-	496	606
Charges à répartir sur plusieurs exercices	496	-	496	606
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	3 060 825	6 587	3 054 238	3 032 502



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

BILAN

Passif (en k€)	12/2021	12/2020
Capitaux propres	1 572 785	1 521 525
Capital social	148 014	148 014
dont capital versé :	148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 097 937	1 097 937
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	14 801	14 801
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	25 879	25 879
Report à nouveau	200 170	105
Résultat de l'exercice	85 984	234 789
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis - en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Provisions	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Dettes	1 481 453	1 510 977
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 069	251 069
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 218 267	1 254 342
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	6
Dettes fiscales et sociales	70	28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	12 023	5 532
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation - Passif	-	-
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	3 054 238	3 032 502



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Comptes sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
Produits d'exploitation	9 011	3 191
Commissions et courtages	9 011	3 191
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	9 011	3 191
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
Charges d'exploitation	14 729	7 702
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	14 494	7 379
Impôts, taxes et versements assimilés	6	2
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	229	321
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	-	-
Autres charges	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 718)	(4 512)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	126 787	275 661
De participation	126 787	275 661
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
Charges financières	35 084	35 839
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	5 474
Intérêts et charges assimilées	35 057	30 350
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	27	15
RÉSULTAT FINANCIER	91 703	239 822
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	85 985	235 310
Produits exceptionnels	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	1	-
Sur opérations de gestion	1	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1)	-
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	521
TOTAL PRODUITS	135 798	278 851
TOTAL CHARGES	49 815	44 062
BÉNÉFICE OU PERTE	85 984	234 789



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Comptes sociaux

ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en k€)	12/2021	12/2020
Engagements reçus	5 000	5 000
Lignes de crédits (montants non utilisés)	5 000	5 000
Avais, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Engagements donnés	-	-
Avais, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	-	-
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-

Annexe aux comptes sociaux





1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. FINANCEMENT

La société a contracté un emprunt senior de 8 M€ le 22 octobre 2021 auprès de BPCE Vie, au taux fixe de 0,621 % pour une durée de 8 ans. Cet emprunt a permis de financer un prêt subordonné de 8 M€ auprès de Natixis Life, consenti le 22 octobre 2021 au taux fixe de 1,754 % pour une durée de 8 ans.

Par ailleurs, les deux prêts seniors de 8 M€ et 22 M€ accordés à Natixis Life le 31 juillet 2012 ont été remboursés par anticipation et remplacés par des prêts subordonnés de mêmes montants :

- un prêt de 8 M€ pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 1,531 % ;
- un prêt de 22 M€ pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 2,372 %.

1.2. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU GROUPE BPCE ET DE L'ACTIONNARIAT

Le Groupe BPCE a lancé courant 2021 un projet de simplification et de développement des métiers du Groupe BPCE qui s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024. Le projet comprend à la fois une opération de simplification de l'organisation du Groupe BPCE et une offre publique d'achat simplifiée des actions Natixis assortie d'une sortie de la cotation, offre clôturée avec succès en juillet 2021.

Ce projet de simplification consiste notamment en un rattachement direct du métier Assurances à BPCE SA. BPCE SA va ainsi racheter au cours du 1^{er} trimestre 2022 l'intégralité du capital de Natixis Assurances jusqu'alors détenue par Natixis SA.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. La société n'a pas identifié d'exposition significative sur son bilan ou son activité.



3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général, de l'application du règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan comptable général.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

3.1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne.

Les projets de création en interne de logiciels sont conduits en appliquant une méthodologie de gestion de projet comportant plusieurs phases, dont la première est la réalisation d'un « contrat d'avant-projet » (CAP). Cette procédure est appliquée à tous les travaux significatifs de réalisation d'applications informatiques.

Ces CAP sont systématiquement soumis à l'arbitrage d'un comité mensuel qui examine les caractéristiques des projets et vérifie qu'ils répondent aux critères définis par le règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Ces critères sont codifiés aux articles 211-1 à 211-3 et 311-1 du PCG.

En particulier, conformément aux principes énoncés par les règlements comptables, les projets ne sont identifiés comme des actifs que lorsque quatre conditions sont simultanément réunies :

- les charges du projet sont clairement identifiables ;
- le projet doit avoir une valeur économique positive qui est le reflet des avantages économiques futurs attendus ;
- l'application réalisée est contrôlée par l'entreprise ;
- les charges du projet peuvent être évaluées de manière fiable.

Durées d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des progiciels acquis ou des applications développées.

Amortissements

Les amortissements se font en appliquant le mode linéaire et ils sont comptabilisés dans la rubrique *Dotations aux amortissements et provisions* dans le compte de résultat.

Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis à la constatation par résultat de la dépréciation éventuellement nécessaire.

3.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

Dépréciation

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.





3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux



Cette juste valeur est évaluée selon une approche multicritère (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

3.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (ou *first in, first out*, FIFO).

3.1.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement ou d'option de remboursement anticipé.

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT

3.2.1. Chiffre d'affaires

Il correspond à la refacturation aux filiales de la charge de management fees facturée par la société mère Natixis.

3.2.2. Autres charges externes

En l'absence de personnel salarié, la société a recours aux ressources et moyens généraux de BPCE Vie, qui refacture les charges afférentes à cette utilisation, sur la base du prix de revient et au prorata du temps passé.

3.2.3. Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2021, le résultat exceptionnel s'élève à 915 €.

3.2.4. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

Natixis Assurances est membre du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

Au titre de l'exercice 2021, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 26,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 M€.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.



4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF IMMOBILISÉ

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2020	Acquisitions	Cessions / Sorties	31/12/2021
Valeurs brutes				
<i>achevées</i>	1 219	-	-	1 219
Total Valeurs brutes	1 219	-	-	1 219

Immobilisations incorporelles	31/12/2020	Dotations	Reprises & Cessions	31/12/2021
Amortissements & dépréciations				
<i>achevées</i>	993	120	-	1 112
Total Amortissements & dépréciations	993	120	-	1 112
Total Valeurs nettes	227	-	-	107

Aucune nouvelle immobilisation n'a été constatée au cours de l'exercice 2021.

4.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2020	Acquisitions/ Souscriptions	Cessions/ Échéance	Dépréciations	Variation des ICNE	31/12/2021
Titres de participation	1 990 593	-	-	-	-	1 990 593
Créances rattachées à des participations						
Prêt principal	1 033 490	38 000	30 000	-	-	1 041 490
ICNE	2 503	-	-	-	390	2 112
Total Valeurs nettes	3 026 585	38 000	30 000	-	390	3 034 195

Deux prêts seniors ont été remboursés par anticipation le 22 octobre 2021 :

- en faveur de Natixis Life à hauteur de 8 M€, au taux fixe de 3,860% ;
- en faveur de Natixis Life à hauteur de 22 M€, au taux fixe de 3,860%.

Trois prêts subordonnés à durée déterminée ont été mis en place le 22 octobre 2021 :

- en faveur de Natixis Life à hauteur de 8 M€ sur 8 ans au taux fixe de 1,53% ;
- en faveur de Natixis Life à hauteur de 22 M€ sur 10 ans au taux fixe de 2,37% ;
- en faveur de Natixis Life à hauteur de 8 M€ sur 8 ans au taux fixe de 1,75%.



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

4.1.2.1 Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Vie	10 091 861	1 272 088	10 091 861	1 272 088
BPCE Assurances	405 204	563 976	405 204	563 976
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
BPCE Prévoyance	855 230	47 546	855 230	47 546
BPCE IARD	5 000	15 750	5 000	15 750
Adir	169 970	-	169 970	-
Ecureuil Vie Développement	1 887	91	1 887	91
Total	15 129 152	1 990 593	15 129 152	1 990 593

4.1.2.2 Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de la solvabilité requise de ses filiales, la société a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du Prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE ASSURANCES	05/07/2014	Indéterminée	5,17 %	5 336	-			5 336	-	5 336
BPCE ASSURANCES	05/07/2014	Indéterminée	5,17 %	9 909	-			9 909	-	9 909
BPCE ASSURANCES	05/07/2014	Indéterminée	4,39 %	5 336	-			5 336	-	5 336
BPCE ASSURANCES	05/07/2014	Indéterminée	4,30 %	9 909	-			9 909	-	9 909
BPCE ASSURANCES	31/07/2014	15/09/2025	E3M + 1,7 %	10 000	6			10 000	5	10 005
BPCE ASSURANCES	20/10/2020	20/10/2030	1,71 %	75 000	256			75 000	256	75 256
BPCE PRÉVOYANCE	29/12/2004	Indéterminée	E3M + 1,7 %	3 000	0			3 000	0	3 000
BPCE PRÉVOYANCE	18/12/2015	18/12/2025	3,76 %	15 000	20			15 000	20	15 020
BPCE PRÉVOYANCE	27/09/2019	27/09/2029	2,25 %	2 000	58			2 000	12	2 012
BPCE PRÉVOYANCE	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	10 000	4			10 000	4	10 004
BPCE VIE	23/12/2010	Indéterminée	7,32 %	10 000	16			10 000	16	10 016
BPCE VIE	30/12/2014	Indéterminée	5,00 %	250 000	278			250 000	278	250 278
BPCE VIE	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	173 000	220			173 000	220	173 220
BPCE VIE	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	156			65 000	156	65 156
BPCE VIE	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	45 000	25			45 000	25	45 025
BPCE VIE	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	30 000	12			30 000	12	30 012
BPCE VIE	20/10/2020	20/10/2030	1,71 %	275 000	939			275 000	939	275 939
NATIXIS LIFE	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	10 000	11			10 000	14	10 014
NATIXIS LIFE	22/10/2021	22/10/2029	1,53 %	-	-	8 000		8 000	24	8 024
NATIXIS LIFE	22/10/2021	22/10/2029	1,75 %	-	-	8 000		8 000	28	8 028
NATIXIS LIFE	22/10/2021	22/10/2031	2,37 %	-	-	22 000		22 000	103	22 103
Sous total Prêts subordonnés				1 003 490	2 001	38 000	-	1 041 490	2 112	1 043 602
NATIXIS LIFE	31/07/2012	22/10/2021	3,86 %	8 000	133		8 000	-	-	-
NATIXIS LIFE	31/07/2012	22/10/2021	3,86 %	22 000	366		22 000	-	-	-
Sous total Prêts seniors				30 000	499	-	30 000	-	-	-
Total				1 033 490	2 499	38 000	30 000	1 041 490	2 112	1 043 602



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

4.2. ACTIF CIRCULANT

Actif circulant	31/12/2020			31/12/2021		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	2 225	43	2 268	4 291	284	4 575
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	14 652	14 652
Comptes courants et caisse	-	2 816	2 816	-	213	213
Total	2 225	2 859	5 084	4 291	15 150	19 440

4.2.1. Autres créances

Le poste *Autres créances* de 4 575 k€ est composé principalement :

- des soldes avec des entreprises liées pour 3 793 k€ qui comprennent la facturation des management fees aux filiales, nets des acomptes de frais généraux versés ;
- du compte courant d'intégration fiscale avec Natixis (498 k€).

4.2.2. Valeurs mobilières de placement

Le poste est constitué du stock de parts d'Ostrum Cash Eurib I (FR0010831693), en moins-value latente de 19 k€ à la clôture.

ISIN	Libellé valeur	Type de titre	Quantité	Valeur Comptable	Valeur marché	+/- value latente
FR0010831693	NATIXIS CASH EURIBOR	OPCVM	145	14 652	14 633	(19)

4.2.3. Comptes courants et caisse

Le poste présente un solde de 213 k€ relatif aux comptes bancaires ouverts auprès de Caceis Bank (+116 k€) et auprès de Natixis (+97 k€).

4.2.4. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2020	Montant brut au 31/12/2021	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 035 993	1 043 602	2 112	273 000	768 490
Autres créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Groupe et associés	2 225	4 291	4 291	-	-
Débiteurs divers	43	284	284	-	-
Total	1 038 261	1 048 177	6 687	273 000	768 490

Le détail des créances rattachées à des participations se décompose ainsi :

	Montant brut au 31/12/2021	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 043 602	2 112	273 000	768 490
Prêts en principal	1 041 490	-	273 000	768 490
ICNE	2 112	2 112	-	-

4.2.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Au 31 décembre 2021, ce poste est constitué des frais d'émission d'un emprunt obligataire. D'un montant initial de 1 162 k€, ces frais d'émission sont amortis actuariellement, sur une durée de 10 ans courant jusqu'au 29 décembre 2025.

	2020	2021
Charges à répartir	606	496
Total	606	496



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

4.3. PASSIF

4.3.1. Capitaux propres

	12/2020	Affectation du résultat	Mouvements de la période	12/2021
Capital social	148 014	-	-	148 014
Primes liées au capital	1 097 937	-	-	1 097 937
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	14 801	-	-	14 801
Report à nouveau	105	200 065	-	200 170
Dividendes versés	-	34 724	(34 724)	-
Résultat de l'exercice	234 789	(234 789)	85 984	85 984
Total	1 521 525	-	51 260	1 572 785

Toutes les actions, soit 19 398 906 actions de valeur nominale de 7,63 €, donnent droit à dividende et bénéficient d'un droit de vote équivalent. La société ne détient aucune action de son capital et n'a pas procédé à des achats ou ventes au cours de l'exercice.

4.3.2. Dettes

4.3.2.1 Emprunts obligataires

Le poste *Autres emprunts obligataires* est constitué de l'emprunt obligataire émis par Natixis Assurances auprès d'investisseurs hors groupe.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée*	5,00%	251 000	-	-	251 000	69	251 069
Total				251 000	-	-	251 000	69	251 069

* Cet emprunt dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

4.3.2.2 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédits*, d'un montant de 1 215 M€ est constitué par les éléments suivants :

Prêteur	Subordination	Date de l'emprunt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
Natixis	Subordonné	31/07/2012	31/07/2022	6,86%	8 000	233			8 000	235	8 235
Natixis	Subordonné	29/07/2012	Indéterminée	7,86%	22 000	735			22 000	745	22 745
Natixis	Subordonné	16/01/2015	16/12/2025	2,70%	300 000	337			300 000	337	300 337
Natixis	Subordonné	08/12/2016	08/12/2026	3,65%	65 000	149			65 000	149	65 149
Natixis	Senior	09/05/2017	09/05/2022	0,74%	83 000	399			83 000	399	83 399
Natixis	Senior	13/11/2017	14/11/2022	0,47%	245 000	154			245 000	154	245 154
Natixis	Senior	21/12/2017	21/12/2022	0,73%	64 000	106			64 000	13	64 013
Natixis	Subordonné	22/12/2017	22/12/2027	2,22%	30 000	16			30 000	16	30 016
Natixis	Subordonné	23/12/2019	23/12/2029	1,82%	30 000	12			30 000	12	30 012
Bpce Vie	Senior	22/10/2021	22/10/2029	0,84%	10 000	2			18 000	2	10 002
Natixis	Subordonné	20/10/2020	20/10/2030	1,71%	350 000	1 196			350 000	1 196	351 196
Bpce Vie	Senior	22/10/2021	22/10/2029	0,62%	-	-	8 000		8 000	10	8 010
Sous-total Emprunts					1 207 000	3 338	8 000	-	1 215 000	3 267	1 218 267
Bpce Vie	Senior	22/06/2020	22/06/2021	E6m+0,27%	44 000	0		44 000	-	-	-
Sous-total Ligne de crédit					44 000	0	-	44 000	-	-	-
Total					1 251 000	3 339	8 000	44 000	1 215 000	3 267	1 218 267



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

4.3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	12/2020			12/2021		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Charges à payer	-	6	6	-	25	25
Total	-	6	6	-	25	25

4.3.2.4 Dettes fiscales et sociales

Une dette de 70 k€ ressort au titre de la TVA intracommunautaire due au titre du mois de décembre qui sera liquidée sur la période suivante.

4.3.2.5 Autres dettes

	12/2020			12/2021		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Créditeurs divers	5 532	-	5 532	12 023	-	12 023
Total	5 532	-	5 532	12 023	-	12 023

Le poste *Créditeurs divers* de 12 023 k€ se décompose principalement comme suit :

- un compte courant avec la société Natixis à hauteur de 8 599 k€ ;
- un compte courant avec la société BPCE Vie à hauteur de 3 423 k€ composé essentiellement de refacturations et des acomptes payés pour les moyens d'exploitation.

4.3.2.6 État des échéances des dettes

	Montant brut au 31/12/2020	Montant brut au 31/12/2021	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts - Investisseurs hors groupe	251 069	251 069	69	-	251 000
Emprunt - Entreprises liées	1 254 339	1 218 267	403 267	365 000	450 000
Comptes courants et caisse	3	-	-	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	6	25	25	-	-
Dettes fiscales et sociales	28	70	70	-	-
Autres dettes	5 532	12 023	12 023	-	-
Total	1 510 977	1 481 453	415 453	365 000	701 000

4.3.2.7 Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise	12/2020		12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	3 032 502	3 032 502	3 054 238	3 054 238
Autres monnaies	-	-	-	-
Total	3 032 502	3 032 502	3 054 238	3 054 238



5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend les refacturations de management fees à hauteur de 9 011 k€.

5.2. CHARGES D'EXPLOITATION

5.2.1. Autres achats et charges externes

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 14 494 k€ avec la charge de management fees de Natixis pour 8 932 k€ et les services extérieurs pour 5 548 k€.

5.2.2. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé de la CVAE et de la CFE pour 6 k€.

5.2.3. Dotations aux amortissements et provisions

Les *Dotations aux amortissements* comprennent 120 k€ d'amortissement des logiciels et 110 k€ d'amortissement des frais d'emprunt.



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2021 s'élève à 151 k€ et se décompose comme suit.

	12/2020	12/2021
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	151	139
Mazars	80	77
PricewaterhouseCoopers	71	62
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	12
Mazars	-	6
PricewaterhouseCoopers	-	6
Total	151	151

Ces honoraires sont afférents au contrôle légal des comptes et sont exprimés TTC.
Les autres diligences concernent l'audit du rapport financier semestriel (IAS 34).

5.4. RÉSULTAT FINANCIER

5.4.1. Produits financiers

Les *Produits financiers* correspondent aux revenus des titres de participations et aux intérêts des prêts consentis aux filiales. La variation des produits financiers est expliquée presque exclusivement par l'absence de dividendes en provenance de BPCE Vie en 2021.

Produits financiers	12/2020		12/2021	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	248 558	-	94 945	-
Revenus des prêts	27 103	-	31 842	-
Produits nets / cession VMP	-	-	-	-
Variation de provision dépréciation durable	-	-	-	-
Total Produits financiers	275 661	-	126 787	-

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations	12/2020	12/2021
BPCE Vie	146 332	-
BPCE Prévoyance	18 071	18 464
BPCE Assurances	71 721	74 112
Natixis Life	8 200	-
BPCE IARD	4 234	2 369
Adir (Adonis Insurance and Reinsurance)	-	-
Ecureuil Vie Développement	-	-
Total	248 558	94 945

5.4.2. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges financières	12/2020		12/2021	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	30 267	-	35 036	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	72	-	11
Honoraires de gestion	9	1	9	1
Dotation aux amortissements et provisions	5 474	-	-	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	15	-	27
Total Charges financières	35 751	88	35 045	40



3 - ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX - Annexe aux comptes sociaux

5.5. CHARGE D'IMPÔT

Compte tenu de l'activité de holding de la société, les produits sont essentiellement constitués de dividendes (95 M€) relevant du régime mère-fille. La société présente un résultat fiscal déficitaire de 4 132 k€. Le report des déficits fiscaux s'établit à 19 M€.

Au titre de l'exercice 2021, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 26,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 M€. À cela s'ajoute la contribution sociale de 3,3% sur la part de l'IS qui excède 763 k€.

	12/2020	12/2021
Charge d'impôt exigible	526	-
Charge d'impôt différé	-	-
Charge totale d'impôt	526	-
<i>dont exceptionnels</i>	-	-
<i>dont afférent aux exercices antérieurs</i>	(5)	-

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT RÉEL

	12/2020	12/2021
Résultat comptable avant impôt	235 316	85 984
Charge d'impôt théorique	65 888	22 786
Incidences sur l'impôt théorique des :	(65 362)	(22 786)
- résultats taxés à taux réduit	-	-
- limitation de la déductibilité des charges financières	17	14
- dividendes soumis au régime mère-fille	(66 116)	(23 902)
- différences permanentes	-	(5)
- frais d'acquisition des titres de participation	(17)	(16)
- frais d'émission d'emprunt	29	29
- MVLT sur dépréciation de titres de participation	1 533	-
- effet palier de 500 k€ au taux d'IS 28%	-	-
- reports déficits antérieurs	(806)	-
- écart de liquidation IS	(1)	-
- contribution sociale	-	1 095
Charge d'impôt réelle	526	-

5.6. RÉSULTAT

Le résultat 2021 est un bénéfice comptable de 85 984 k€. La baisse du résultat entre les deux exercices s'explique par la décision de la société BPCE Vie de ne pas distribuer de dividendes en 2021.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. GROUPE – CONSOLIDATION

Natixis Assurances est détenue à 100% par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13°. Ses comptes et ceux de ses filiales détenues majoritairement, par application de la méthode de l'intégration globale, sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et de BPCE, entité détentrice de la majorité du capital de Natixis, dont le siège est situé au 50, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13°.

Les copies ou états financiers consolidés de Natixis Assurances peuvent être obtenus au 59, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13°.

6.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Natixis Assurances bénéficie d'un engagement reçu de Natixis au titre d'une ligne de découvert autorisé à hauteur de 5 M€.



7. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice (en k€)					
Capital social	148 014	148 014	148 014	148 014	148 014
Nombre d'actions ordinaires existantes	19 398 906	19 398 906	19 398 906	19 398 906	19 398 906
Opérations & résultats de l'exercice (en k€)					
Chiffre d'affaires HT	251	4 135	4 724	3 191	9 011
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	157 133	189 635	269 331	241 105	86 213
Impôt sur les bénéfices	-	291	877	521	-
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	156 869	189 051	268 116	234 789	85 984
Résultat distribué	154 221	189 139	268 287	34 724	284 776
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements ⁽¹⁾	8,10	9,76	13,84	12,40	4,44
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	8,09	9,75	13,82	12,10	4,43
Dividende attribué à chaque action	7,95	9,75	13,83	1,79	14,68
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	-	-

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des Experts Comptables) n° 27.



8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice/perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES (détenues à plus de 50 %)				Brute	Nette					
BPCE Vie 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance mixte	1 255 076	363 153	100	1 272 088	1 272 088	848 000	-	11 750 147	260 294	-
BPCE Prévoyance 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	37 880	2 767	100	47 546	47 546	30 000	-	219 722	20 341	18 464
Natixis Life 51, avenue J.F. Kennedy L- 2951 LUXEMBOURG N° RC : B60 633 Société d'assurance vie	90 000		100	91 141	91 141	48 000	-	725 677	730	-
BPCE Assurances 88, avenue de France 75013 PARIS N° SIREN : 501 633 275 Société d'assurance non vie	118 289	235 641	100	563 976	563 976	115 490	-	1 182 652	69 673	74 112
Ecureuil Vie Développement Héron Building 66, avenue du Maine 75014 PARIS N° SIREN : 503 055 618 Société par action simplifiée	37	241	51	91	91	-	-	-	12	-
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)				Brute	Nette					
BPCE IARD Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	50 000	75 718	50	15 750	15 750	-	-	447 114	10 973	2 369
Adir⁽¹⁾ Aya Commercial Center Dora BEIRUT - LIBAN N° RC : 46 238 Société d'assurance mixte	16 584 k USD ⁽²⁾	39 065 k USD ⁽²⁾	34	5 474	-	-	-	20 292 k USD ⁽²⁾	2 713 k USD ⁽²⁾	-
B. Renseignements globaux										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participation non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Sur la base des derniers comptes connus 31/12/2020.

(2) Taux de conversion LBP (Livres libanaise) retenue 1 LBP correspond à 0,00066 \$ (USD).



4

RAPPORTS des commissaires aux comptes

The logo for Mazars, consisting of the word "mazars" in a bold, blue, sans-serif font.

61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense CEDEX



63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Natixis Assurances

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Siège social : 61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Siège social : 63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 – FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 2 510 460 € - RCS Nanterre 672 006 483

Natixis Assurances

Société anonyme

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS

RCS PARIS B 313 243 800

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Natixis Assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Natixis Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par l'assemblée générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 42^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 10^{ème} année, dont respectivement la 8^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

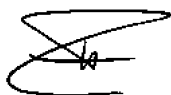
Mazars

Fait à Paris La Défense, le 13 mai 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2022

Guillaume WADOUX



Sébastien ARNAULT



Emmanuel BENOIST



The logo for Mazars, consisting of the word "mazars" in a bold, blue, sans-serif font.

61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense CEDEX



63 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Natixis Assurances

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Siège social : 61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Siège social : 63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 – FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 2 510 460 € - RCS Nanterre 672 006 483

Natixis Assurances

Société anonyme

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS

RCS PARIS B 313 243 800

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Natixis Assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Natixis Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Placements – Valorisation des actifs financiers non cotés

Risque identifié

Les actifs financiers non cotés représentent 11 405 M€ à l'actif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2021.

Les modalités d'évaluation des actifs financiers non cotés à la clôture de l'exercice sont précisées dans la note 4.2.5 « Placements financiers » de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations sont par ailleurs précisées dans la note 4.2.6 de la même annexe.

La valorisation des actifs financiers non cotés repose principalement sur des modèles de valorisation dont les paramètres ne sont pas observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché. Les techniques utilisées par la Direction pour procéder à la valorisation de ces actifs comportent donc un degré de subjectivité et de jugement important quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées, principalement pour :

- Les actifs immobiliers valorisés sur la base d'expertises immobilières
- Les fonds de private equity
- Les obligations non cotées
- Les actions non cotées
- Les produits structurés non cotés

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des actifs financiers non cotés et de l'importance du jugement exercé par la Direction dans l'appréciation de la valorisation de ces actifs qui pourrait ne pas refléter la valeur de marché.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclus, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique.

Les principales procédures d'audit ont consisté à :

- apprécier les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers non cotés au travers notamment de la note de la Direction des Investissements (DI) détaillant les hypothèses retenues et les critères de dépréciation,
- apprécier les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et procéder à des tests sur les contrôles embarqués et les états pertinents pour l'audit produits par l'outil de gestion des placements,
- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation des actifs financiers non cotés, notamment l'implémentation et l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour l'audit,
- selon la nature de l'actif financier non coté, comparé sur base d'échantillons, la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties,
- lorsque l'actif financier non coté est valorisé sur la base d'un modèle interne :
 - procéder à la revue critique de la construction du modèle et des *inputs* (données) utilisés pour la valorisation,
 - apprécier la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus.
- apprécier la correcte application des règles de provisionnement pour dépréciation.

Provision technique – Evaluation de la provision globale de gestion et de la provision pour risque de taux

Risque identifié

La provision globale de gestion est destinée à couvrir les charges futures non couvertes par les chargements sur primes ou prélèvements sur produits financiers. Les modalités de calcul reprennent celles détaillées en note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

La provision pour risque de taux destinée à pallier les effets potentiels futurs des garanties de taux octroyées par le passé sur certains produits. Les modalités de calcul reprennent celles détaillées en note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu du fait que l'évaluation de ces provisions fait appel à des éléments de jugement important de la part de la Direction que ce soit dans la détermination des hypothèses retenues (notamment taux de rendement, hypothèses de frais généraux, « *model points* ») ou dans le choix des méthodes de calcul, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire et d'audit informatique, lorsque nécessaire, pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit. Les principales procédures d'audit ont consisté à :

- analyser les conditions générales des produits et vérifier, sur une sélection de produits, l'adéquation des provisions calculées avec les garanties,
- apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées et apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de ces provisions,
- réaliser une revue analytique permettant de conforter le montant de la provision pour risque de taux,
- réconcilier le montant des provisions issu des calculs avec la comptabilité,
- Une revue des contrôles généraux informatiques (ITGC) relatifs aux différents outils de gestion dédiés est effectuée, ainsi qu'une revue de certains contrôles contenus dans ces outils et les « états clés » relatifs.

Provision technique – Evaluation de la provision pour sinistres à payer nette de provision pour recours à encaisser

Risque identifié

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais nécessaires à la liquidation des sinistres, nette des recours à encaisser.

L'estimation de cette provision résulte de l'évaluation – par des calculs actuariels - de la charge ultime des sinistres survenus à la clôture de l'exercice comme détaillé dans la note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Elle requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte-tenu du poids relatif de cette provision au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de cette provision comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire et d'audit informatique, lorsque nécessaire, pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit. Les principales procédures d'audit ont consisté à :

- apprécier les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des sinistres, et procéder à des tests sur les contrôles embarqués et les états pertinents pour l'audit produits par l'outil de gestion des sinistres,
- prendre connaissance des méthodologies de provisionnement retenues au travers notamment des notes produites par la Direction Actuariat Inventaire,
- analyser la sinistralité courante ainsi que le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni / mali du dénouement),

- procéder à un examen critique des coefficients de passage et à une reconstitution des triangles à fin décembre 2021 sur les produits AUTO, MRH et GAV,
- procéder à une estimation indépendante des charges à l'ultime sur les principales branches du portefeuille,
- réconcilier le montant des provisions issu des calculs avec la comptabilité.

Provision technique – Evaluation de la provision pour risque croissant (dépendance)

Risque identifié

Cette provision est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion. L'estimation de cette provision résulte de la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés par des calculs actuariels comme détaillé dans la note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses (notamment barèmes appliqués, montant garanti, taux technique) qui requièrent de la part de la Direction un important degré de jugement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire et d'audit informatique, lorsque nécessaire, pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit. Les principales procédures d'audit ont consisté à :

- apprécier les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion, et procéder à des tests sur les contrôles embarqués et les états pertinents pour l'audit produits par l'outil de gestion de 3270,
- examiner la conception mathématique du modèle actuariel mis en œuvre et apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues,
- procéder à des recalculs indépendants de la provision sur une sélection de contrats (garanties dépendance),
- réaliser une revue analytique permettant de conforter le montant de la provision pour risque croissant,
- réconcilier le montant des provisions issu des calculs avec la comptabilité.

Provision technique – Mise en œuvre du test de suffisance des passifs

Risque identifié

IFRS 4 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Les modalités de calcul reprennent celles détaillées en note 6.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le test repose sur un outil de modélisation qui sert à évaluer les engagements selon une approche économique. L'évaluation est réalisée à partir d'un grand nombre de scénarios économiques selon une approche stochastique. Ces scénarios se fondent sur des hypothèses portant notamment sur l'évolution de l'environnement économique et financier, le comportement des assurés et les décisions de gestion.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison d'une part, de la sensibilité du calcul aux hypothèses retenues et d'autre part au jugement important exercé par la Direction notamment quant au choix des hypothèses, des scénarios retenus et des décisions de gestion futures.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire et d'audit informatique, lorsque nécessaire, pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit. Les principales procédures d'audit ont consisté à :

- prendre connaissance d'une part, et réaliser un examen critique d'autre part, de la méthodologie de calcul retenue ainsi que de sa conformité avec la réglementation,
- examiner et suivre l'environnement de contrôle mis en place autour de la mise en œuvre du test,
- apprécier la cohérence des résultats issus de la mise en œuvre test ;
- Examiner les contrôles généraux informatiques relatifs aux différents outils de gestion dédiés, ainsi que certains contrôles contenus dans ces outils et les « états clés » relatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par l'assemblée générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 42^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 10^{ème} année, dont respectivement la 8^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

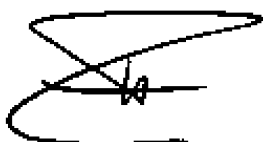
Mazars

Fait à Paris La Défense, le 13 mai 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2022

Guillaume WADOUX



Sébastien ARNAULT



Emmanuel BENOIST



NATIXIS ASSURANCES

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Actionnaires
NATIXIS ASSURANCES
30 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Protocole Cadre Général**

Depuis 2013, le groupe BPCE et ses filiales œuvrent à la constitution d'un pôle assurance au sein de Natixis ; ce projet a conduit le groupe à engager des négociations avec CNP Assurances pour que la production d'assurance vie du groupe soit internalisée chez Natixis Assurances.

Ces discussions ont conduit à la signature le 23 mars 2015 d'un protocole cadre général entre CNP Assurances, BPCE et Natixis – agissant en vertu des pouvoirs spécifiques qui lui ont été donnés par Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance – qui définit les principes fondamentaux du futur partenariat entre BPCE, Natixis et CNP. Cette convention a été autorisée et conclue par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Cette convention, a pris effet au 1er Janvier 2016.

Impact dans les comptes 2021 : Néant, impacts présents dans les structures d'assurance (BPCE Vie & BPCE Prévoyance).

- **Pacte d'actionnaires Ecureuil Vie Développement et contrat de cession d'actions de la société Ecureuil Vie Développement**

Dans le cadre du protocole cadre général conclu avec CNP Assurances, CNP Assurances, BPCE et Natixis ont prévu que Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire de la société EVD. En conséquence, les Parties sont convenues que :

- Natixis Assurances procéderait à l'acquisition avant le 31 décembre 2015 de la participation de 49% détenue par BPCE au sein du capital d'EVD aux mêmes conditions de prix que celles stipulées dans le cadre de la cession, ce à quoi Natixis Assurances et BPCE s'engagent ; et
- CNP céderait avec effet au 1er Janvier 2016, 74 actions ordinaires d'EVD représentant 2% du capital social et des droits de vote EVD ("la Cession") de sorte qu'à l'issue de la cession, Natixis Assurances détienne le contrôle majoritaire d'EVD.

Au cours de l'exercice 2016, Natixis Assurances a acquis à CNP Assurances 74 actions pour 3,552€ portant la détention à 51% du capital EVD.

A l'issue de ces opérations, le capital de la société est réparti de la manière suivante :

- Natixis Assurances détiendra 1 887 actions, représentant 51% du capital et des droits de vote ; et
- CNP Assurances détiendra 1 813 actions, représentant 49% du capital et des droits de vote.

Impact dans les comptes 2021 : Néant

- **Convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement**

Afin que les salariés de CNP Assurances actuellement détachés au sein d'Ecureuil Vie Développement puissent poursuivre leur activité au sein de cette dernière société, il a été décidé de renouveler à compter du 1er Janvier 2016 la convention de mise à disposition entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement pour une durée initiale de sept ans, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

En conséquence, il a été convenu le 23 mars 2015 entre CNP Assurances, Ecureuil Vie Développement, Natixis Assurances et BPCE Vie une convention de mise à disposition qui obéit aux dispositions des articles L.8241-1 alinéa 2 et L.8241-2 du Code du travail réglementant le prêt de main d'œuvre à but non lucratif. Il y est précisé que certains salariés de BPCE Vie pourraient également faire l'objet d'un détachement auprès d'Ecureuil Vie Développement, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition à conclure par BPCE Vie et EVD.

Impact dans les comptes 2021 : Néant

- **Accord Cadre de Partenariat**

Un Accord Cadre de Partenariat a été conclu entre le groupe BPCE et le groupe COVEA. Il précise les conditions de mise en run-off des différents lots de BPCE IARD, les conditions opérationnelles de fonctionnement de la compagnie BPCE IARD, les principes d'indemnisation en cas de résiliation BPCE IARD / resouscription BPCE Assurances.

Cet Accord Cadre de Partenariat a été autorisé le 19 avril 2019 par le Conseil d'administration.

Impact dans les comptes 2021 : 1,3 M€ d'indemnité compensatoire (comptabilisée dans les comptes de BPCE IARD au T4 2021)

- **Pacte d'Actionnaires**

Un Pacte d'Actionnaires entre Natixis Assurances et Covéa Participations a été conclu sur la détention de BPCE IARD. Il a pour objet de déterminer notamment les conditions d'exercice de la faculté donnée à Covéa de céder les parts de BPCEA IARD à Natixis Assurances et le maintien des principes de gouvernance actuels.

Ce pacte d'actionnaires a été autorisé le 19 avril par le Conseil d'administration.

Impact dans les comptes 2021 : Néant

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 13 mai 2022

Les commissaires aux comptes

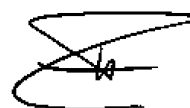
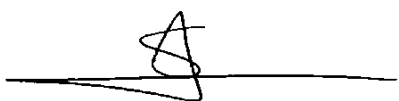
PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Sébastien ARNAULT

Emmanuel BENOIST

Guillaume WADOUX



5

ÉLÉMENTS juridiques





5 - ÉLÉMENTS JURIDIQUES - Liste des mandats

1. LISTE DES MANDATS

NAMIAS Nicolas			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS	SA	Directeur général	
BPCE	SA	Membre du directoire	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS	SA	Président du conseil d'administration	
COFACE SA	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS	SA	Président du conseil d'administration	
PJ SOLOMON GP Company LLC	LP	Director	
SCI NANTUCKET	SCI	Gérant	

LEQUOY Jean-François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE Vie (fin le 31/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE	SA	Membre du directoire, directeur général en charge des Finances et de la Stratégie Groupe	
CREDIT FONCIER	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE SERVICES FINANCIERS	GIE	Président du conseil d'administration	
BPCE Assurances (fin le 23/02/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE Prévoyance (fin le 07/07/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
SURASSUR (fin le 04/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX (fin le 04/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
CNP ASSURANCES* (depuis le 18/11/2021)			
CE HOLDING PARTICIPATIONS	SAS	Directeur Général délégué	
CE HOLDING PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur	BPCE
CEGC (fin le 07/07/2021)	SA	Administrateur	Natixis
BPCE IARD (fin le 22/03/2021)	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES

CODET François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE Vie (depuis le 31/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE Assurances (depuis le 23/02/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 22/02/2021)	SA	Directeur général et administrateur	
BPCE PREVOYANCE (depuis le 31/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX (fin le 05/05/2021)	SA	Administrateur	
SURASSUR	SA	Administrateur	
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	SAS	Administrateur	
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	
LA MEDIATION DE L'ASSURANCE	Association	Administrateur	
SINTIA	GIE	Administrateur	

VIGNERON Olivier			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	



5 - ÉLÉMENTS JURIDIQUES - Liste des mandats

VINADIER Richard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	NATIXIS

BROUTELE Nathalie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
BPCE ASSURANCES	SA	Directeur général	
BPCE ASSURANCES PRODUCTIONS SERVICES - BPCE APS	SAS	Président du comité de surveillance	
GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administrateur	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	Association	Administrateur	
CCR (CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE)	SA	Administrateur et Présidente du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	
BPCE IARD	SA	Membre du directoire	

LE PAPE Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE VIE (fin le 30/04/2021)	SA	Directeur général	BPCE VIE
BPCE PREVOYANCE (fin le 30/04/2021)	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 30/04/2021)	SA	Directeur général délégué	
NATIXIS LIFE (fin le 30/04/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT (fin le 30/04/2021)	SAS	Président du conseil d'administration	
BPCE RELATION ASSURANCES (fin le 30/04/2021)	GIE	Administrateur unique-Directeur général	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - ADIR SAL - (fin le 30/04/2021)	SA	Administrateur	
NAMI INVESTMENT (fin le 30/04/2021)	OPCI	Auditeur libre	
NATIXIS WEALTH MANAGEMENT (fin le 30/04/2021)	SA	Censeur	
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATION (fin le 30/04/2021)	SICAV	Administrateur	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI PYRENEES (depuis le 07/12/2020)	SA	Président du directoire	
CAPITOLE FINANCE - TOFINO (depuis le 30/04/2021°)	SA	Président du conseil de surveillance	
COMITE DES BANQUES DE MIDI PYRENEES - FBF (depuis le 19/04/2021)	Association	Membre du bureau	
FNCE - FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (depuis le 30/04/2021)	Association	Administrateur	
GIE SYNDICATION RISQUE ET DISTRIBUTION (du 30/04/2021 au 25/10/2021)	GIE	Membre du conseil de surveillance	
GROUPE PROMO MIDI (du 19/05/2021 au 07/12/2021))	SA	Administrateur	
HABITAT EN REGION PARTICIPATIONS (depuis le 22/04/2021)	SAS	Administrateur	
IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT	SAS	Membre du conseil de surveillance	
IRDI SORIDEC	SA	Administrateur	
IT-CE (depuis le 30/04/2021)	GIE	Membre du conseil de surveillance	
LES HALLES (depuis le 12/04/2021)	SAS	Président	



5 - ÉLÉMENTS JURIDIQUES - Liste des mandats

MIDI 2I (depuis le 30/04/2021)	SAS	Président du conseil de surveillance
MIDI EPARGNE (du 30/04/2021 au 08/12/2021)	SAS	Administrateur
MIDI FONCIERE (depuis le 14/06/2021)	SAS	Président du conseil d'administration
OPPIDEA	SAEM	Administrateur
PROMOLOGIS (depuis le 12/05/2021)	SA	Vice président du conseil de surveillance
SOCIETE REGIONALE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (du 30/04/2021 au 15/12/2021)	SAS	Président
SUD OUESTTELESURVEILLANCE (depuis le 30/06/2021)	SA	Membre du conseil de surveillance
TOFINSO INVESTISSEMENT (fin le 15/12/2021)	SASU	Membre du conseil de direction

IZART Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE VIE (fin le 31/03/2021)	SA	Directeur général délégué	
BPCE VIE (depuis le 01/04/2021)	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 07/04/2021)	SA	Directeur général	
BPCE PREVOYANCE	SA	Directeur général délégué	
FRUCTIFONCIER	SCI	Président du conseil de surveillance	
NATIXIS LIFE (depuis le 31/03/2021)	SA	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT (depuis le 08/10/2021)	SA	Administrateur	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - ADIR SAL (depuis S1 2021)	SA	Administrateur	
NAMI INVESTMENT	SA	Administrateur	
			BPCE PREVOYANCE



2. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2022

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 85 983 751,00 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration,

décide d'affecter la somme distribuable constituée :

- du bénéfice de l'exercice 85 983 751,00 €
- majoré du report à nouveau au 31.12.2021.. 200 170 445,43 €
- soit un total de 286 154 196,43 €**

de la façon suivante :

- dividende de 284 775 940,08 €
- réserve légale 0,00 €
- report à nouveau 1 378 256,35 €

soit un total réparti de 286 154 196,43 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 14,68 €* pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2018	2019	2020
Dividendes par action	9,75 € *	13,83 € *	1,79 € *
Montant global du dividende distribué	189 139 333,00 €	268 286 869,98 €	34 724 041,74 €

* Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Holding NA (ex-Natixis Assurances) et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. François Codet venu à échéance, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars S.A. à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société Mazars S.A. (Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie) qui sera représentée par M. Guillaume Wadoux, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Michel Barbet-Massin à l'issue de la présente



5 - ÉLÉMENTS JURIDIQUES - Liste des mandats

assemblée générale, décide conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 I. alinéa 2 du Code de Commerce, de ne pas le renouveler en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposées, notamment au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au Registre du commerce et des sociétés.

